

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⵏ ⵓⵎⵎⴰⵔ ⵏ ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏ  
ABOU BEKR BELKAID UNIVERSITY OF TLEMCEM  
FACULTY OF MEDICINE- DR. B. BENZERDJEB  
DENTAL MEDICINE DEPARTMENT



جامعة أبو بكر بلقايد  
كلية الطب  
د. ب. بن زرجب – تلمسان  
قسم طب الاسنان

DEPARTEMENT DE MEDECINE DENTAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ÉTUDES POUR  
L'OBTENTION DU DIPLOME DE DOCTEUR EN MÉDECINE  
DENTAIRE

**Thème :**

**Les droits du malade en médecine dentaire, aspects éthiques,  
déontologiques et législatifs à connaître par le futur chirurgien-  
dentiste.**

Présenté par :

**MEBROUK Imane**

**ZIYARI Mansoura**

Soutenu Publiquement le 10 Juin 2024 devant les membres du Jury :

<b>Pr GHEZZAZ</b>	<b>Université Tlemcen</b>	<b>Président.</b>
<b>Pr MESLI</b>	<b>Université Tlemcen</b>	<b>Examineur.</b>
<b>Pr ZOUAOUI</b>	<b>Université Tlemcen</b>	<b>Examineur.</b>
<b>Dr EL GHERBI</b>	<b>Université Tlemcen</b>	<b>Examineur.</b>
<b>Dr KERROUCHE Oussama</b>	<b>Université Tlemcen</b>	<b>Encadrant.</b>

**Année universitaire : 2023 – 2024**

## Dédicace

### **A ma très chère mère CHEIKH Houria**

Quoi que je fasse ou que je dise, je ne saurai point le remercier comme il se doit, ton affection me couvre, ta bienveillance me guide et ta présence à mes côtés a toujours été ma source de force pour affronter les différents obstacles, Allah tu gardes.

### **A l'âme pure de mon père MEBROUK ABDELKADER**

Papa, tu n'es pas avec moi, mais ton mémoire est immortel dans mon cœur, qu'Allah ait pitié de ton âme et te donne le paradis.

### **A mon frère Mohamed**

Tu étais mon soutien dans l'absence de mon père, et avec ton aide que j'arrive à ce moment-là, je ne peux pas t'exprimer ma gratitude à toi.

### **A mes sœurs Smahen, Nadjia et Hanane**

Pour tous leurs conciles et leurs encouragements dans tout mon cours, depuis le premier jusqu'au dernier, je leur dis infiniment merci.

### **A mon cher binôme Ziyari Mansoura**

Qui m'a accompagné dans la réalisation de cette mémoire, pour son entente et coopération.

### **A toute ma famille.**

**A tous ceux que j'aime et ceux qui m'aiment.**

## Dédicace

Tout d'abord, je voudrais remercier Dieu Tout-Puissant, qui nous a donné la force et la patience.

Je dédie cette thèse à mes chers parents, **Mebarka Bataklouf** et **Boudjamaa Ziyari**, qui m'ont soutenu tout au long de mon parcours scolaire et universitaire. Que Dieu les protège et les garde.

À mes chers frères et sœurs, **Mebrouk, Djamila, Abdlmadjid, Halima, Rokia, Nouh, Ali, et Yaaqoub**, que Dieu les guide dans leur vie.

À mes chères belles-sœurs, **Maaroufa et Zineb**, que Dieu les protège et les garde.

À mon fiancé **Ayoub**, que Dieu le guide et bénisse ses pas.

### A toute ma famille.

À mon superviseur, le **Dr. Oussama Kerrouche**, pour son soutien et ses conseils précieux tout au long de ce projet.

A ma chère amie **MEBROUK Imane**, qui a été ma partenaire dans ce travail, pour son soutien et sa coopération

À mes professeurs, enseignants et amis, que Dieu les protège et les garde.

Enfin, je dédie ce travail modeste à tous ceux qui ont contribué, de manière directe ou indirecte, à la réalisation de ce travail.

## Remerciements

Ce mémoire marque l'aboutissement de plusieurs années de travail et d'apprentissage. Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à ceux qui ont contribué à sa réalisation.

En premier lieu, on remercie Allah le tout puissant de nous avoir donné la santé et la volonté d'entamer et de terminer ce mémoire.

Tous d'abord, Nous remercions sincèrement notre directeur de recherche, le Professeur KERROUCHE, pour son encadrement exceptionnel, ses conseils précieux et sa disponibilité constante. Ses orientations et ses encouragements nous ont été d'une aide inestimable tout au long de ce travail.

Nous remercions également les membres du jury qui ont acceptés de juger ce travail, ils sont nos maitres chers qui nous ont enseigné l'art et la manière.

Nous sommes également reconnaissants envers toutes les équipes de médecine dentaire, pour leur accueil et leur soutien logistique.

Enfin, nous souhaitons aussi exprimer notre gratitude à nos familles et nos amis, qui nous ont soutenus moralement et émotionnellement durant ces années d'études intenses. Leur présence à nos côtés a été une source constante de motivation et de réconfort.

### Avant-propos

En tant que professionnels de la santé, nous sommes constamment confrontés à des défis complexes et variés dans notre pratique quotidienne.

Parmi ces défis, la prise en charge des malades, professionnellement et éthiquement.

Ce mémoire de fin d'étude représente le fruit d'une exploration approfondie de cette condition pédagogique indispensable à la bonne prise en charge des patients.

Au travers une enquête menée auprès de nos camarades internes en médecine dentaire et les apprenants de la 5<sup>ème</sup> année, nous avons pu élaborer un travail reflétant une réalité pédagogique tout en offrant des pistes pratiques pour le futur chirurgien-dentiste à fin qu'il mène sa mission dans une ambiance de respect des droits des malades et contribuant ainsi à un meilleur système de santé publique.

Nous souhaitons dédier ce mémoire à tous les professionnels de la santé qui, par leur dévouement et leur expertise, contribuent à améliorer la vie des citoyens.

Puissent nos efforts collectifs aider à éclairer le chemin vers des pratiques cliniques toujours plus efficaces et humaines.

---

<b>Avant-propos</b> .....	<b>i</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>v</b>
<b>Liste des acronymes et des abréviations</b> .....	<b>viii</b>
<b>Liste des figures</b> .....	<b>vi</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>1. ETAT ACTUEL DES CONNAISSANCES</b> .....	<b>3</b>
<b>1.1. Définitions</b> .....	<b>4</b>
<b>1.1.1. La médecine dentaire / la chirurgie dentaire</b> .....	<b>4</b>
<b>1.1.2. La chirurgie dentaire</b> .....	<b>4</b>
<b>1.1.3. L'éthique</b> .....	<b>5</b>
<b>1.1.4. La déontologie</b> .....	<b>5</b>
<b>1.1.5. Le droit</b> .....	<b>5</b>
<b>1.1.6. Le droit</b> .....	<b>5</b>
<b>1.1.7. Le devoir</b> .....	<b>5</b>
<b>1.2. Histoire de la médecine dentaire, des droits d'homme et des droits du malade</b> .....	<b>5</b>
<b>1.3. Relation chirurgien-dentiste /malade</b> .....	<b>7</b>
<b>1.3.1. Type de la relation</b> .....	<b>7</b>
<b>1.3.2. Règles éthiques de cette relation (Droits de l'Homme / OMS/AMM)</b> .....	<b>10</b>
<b>1.3.3. Bases règlementaires (les textes de loi)</b> .....	<b>11</b>
<b>1.3.3.1. Internationales</b> .....	<b>11</b>
<b>1.3.3.2. Nationales</b> .....	<b>11</b>
<b>1.3.3.2.1. La Constitution</b> .....	<b>11</b>
<b>1.3.3.2.2. La loi relative à la santé de 2018</b> .....	<b>11</b>
<b>1.3.3.3. Le code de déontologie médicale</b> .....	<b>11</b>
<b>1.3.3.4. Les essais clinique</b> .....	<b>11</b>
<b>1.4. Droits du malade en médecine dentaire</b> .....	<b>12</b>
<b>1.5. Devoirs du malade en médecine dentaire</b> .....	<b>13</b>

---

<b>2. PROBLEMATIQUE .....</b>	<b>14</b>
<b>3. LES OBJECTIFS DE L'ETUDE .....</b>	<b>16</b>
<b>4. MATERIEL ET METHODE .....</b>	<b>17</b>
<b>4.1. La définition de phénomène étudié .....</b>	<b>18</b>
<b>4.2. Le type et le lieu de l'étude .....</b>	<b>18</b>
<b>4.3. La population ciblée Population cible .....</b>	<b>18</b>
<b>4.4. Les critères d'inclusion et de non inclusion .....</b>	<b>18</b>
<b>4.5. Les considérations éthiques .....</b>	<b>18</b>
<b>4.6. Le déroulement de l'étude .....</b>	<b>18</b>
<b>4.7. L'analyse des données .....</b>	<b>18</b>
<b>5. RESULTATS .....</b>	<b>19</b>
<b>5.1. Les données générales .....</b>	<b>20</b>
<b>5.2. ANALYSE STATISTIQUE .....</b>	<b>20</b>
<b>5.2.1. La répartition selon l'échantillon choisi .....</b>	<b>20</b>
<b>5.2.2. La répartition selon le sexe .....</b>	<b>20</b>
<b>5.2.3. La répartition selon la nécessité de connaître les droits des patients en                 médecine dentaire pour une prise en charge adéquate .....</b>	<b>21</b>
<b>5.2.4. La répartition selon des connaissances sur l'éthique dans la pratique de la                 médecine dentaire .....</b>	<b>22</b>
<b>5.2.5. La répartition selon les connaissances sur les règles de déontologie qui gèrent                 la profession des médecins dentistes .....</b>	<b>22</b>
<b>5.2.6. Répartition selon les connaissances sur la Loi Algérienne relative à la santé de                 2018 .....</b>	<b>23</b>
<b>5.2.7. Répartition selon les connaissances sur le code de déontologie médicale                 Algérienne .....</b>	<b>24</b>
<b>5.2.8. Répartition selon l'importance de l'accueille du malade en médecine                 dentaire .....</b>	<b>24</b>
<b>5.2.9. Répartition selon la nécessité de sensibiliser les patients de leurs droits et devoirs                 en médecine dentaire .....</b>	<b>25</b>
<b>5.2.10. Répartition selon les moyens d'assurer le bien-être du malade .....</b>	<b>25</b>
<b>5.2.11. Répartition selon la décision de praticien dans le cas ou son qui interrompt les sois                 dans un premier temps revient dans un état d'urgence .....</b>	<b>26</b>

5.2.12. Répartition selon la réaction du praticien si son patient demande l'extraction d'une dent saine .....	27
5.2.13. Répartition selon la réaction du praticien devant un malade sous effets d'alcool .....	27
5.2.14. Répartition selon l'attitude de praticien devant un patient malade mental admis dans le cadre d'une urgence dentaire .....	28
5.2.15. Répartition selon a ce que le participant avoir un problème éthique dans leur stage d'internat ou d'externat .....	28
1. DISCUSSION .....	29
2. CONCLUSION .....	33
3. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	37
4. ANNEXES .....	40
5. RESUME .....	44



---

## Liste des acronymes et des abréviations

**CISS** : Le Collectif inter-associatif sur la santé

**OMS**: Organisation mondiale de la Santé

**AMM** : Association médicale mondiale

**ART** : Article

**ARC** : Attaché de Recherche Clinique.

---

Liste des figures :

<b>Figures 1 : La répartition selon l'échantillon choisi .....</b>	<b>20</b>
<b>Figures 2 : La répartition selon le sexe .....</b>	<b>21</b>
<b>Figures 3 : La répartition selon la nécessité de connaître les droits des patients en médecine dentaire pour une prise en charge adéquate .....</b>	<b>21</b>
<b>Figures 4 : La répartition selon des connaissances sur l'éthique dans la pratique de la médecine dentaire .....</b>	<b>22</b>
<b>Figures 5 : La répartition selon les connaissances sur les règles de déontologie qui gèrent la profession des médecins dentistes .....</b>	<b>23</b>
<b>Figures 6 : Répartition selon les connaissances sur la Loi Algérienne relative à la santé de 2018.....</b>	<b>23</b>
<b>Figures 7 : Répartition selon les connaissances sur le code de déontologie médicale Algérienne .....</b>	<b>24</b>
<b>Figures 8 : Répartition selon l'importance de l'accueille du malade en médecine dentaire .....</b>	<b>24</b>
<b>Figures 9 : Répartition selon la nécessité de sensibiliser les patients de leurs droits et devoirs en médecine dentaire .....</b>	<b>25</b>
<b>Figures 10 : Répartition selon les moyens d'assurer le bien-être du malade .....</b>	<b>25</b>
<b>Figures 11 : Répartition selon la décision de praticien dans le cas ou son qui interrompt les soins dans un premier temps revient dans un état d'urgence .....</b>	<b>26</b>
<b>Figures 12 : Répartition selon la réaction du praticien si son patient demande l'extraction d'une dent saine .....</b>	<b>27</b>
<b>Figures 13 : Répartition selon la réaction du praticien devant un malade sous effets d'alcool ..</b>	<b>27</b>
<b>Figures 14 : Répartition selon l'attitude de praticien devant un patient malade mental admis dans le cadre d'une urgence dentaire .....</b>	<b>28</b>

**Figures 15 : Répartition selon a ce que le participant avoir un problème éthique dans leur stage d'internat ou d'externat ..... 28**

# **INTRODUCTION**

### INTRODUCTION

Dans le domaine de la médecine dentaire, le respect des droits du malade revêt une importance primordiale.

En effet, tout futur chirurgien-dentiste doit maîtriser non seulement les compétences techniques nécessaires à la pratique de sa profession, mais également les principes éthiques, déontologiques et législatifs qui guident sa relation avec ses patients.

L'enseignement de l'éthique et de la déontologie médicale, en médecine dentaire se fait hors cursus de graduation par le biais des formations pour l'obtention de diplôme universitaire (DU)<sup>1</sup>

Proche de nous dans le grand Maghreb, en Tunisie, la bioéthique est enseignée en 2<sup>ème</sup> année et la déontologie et le Droit médical, sont enseignés dans un module à la 5<sup>ème</sup> année au début de la graduation cinquième année médecine dentaire<sup>2</sup>

En Algérie, dans notre faculté de médecine, département de médecine dentaire, elle est enseignée en quatrième année de médecine dentaire<sup>3</sup>.

Nous avons élaboré un travail de mémoire intitulé « Les Droits du malade en médecine dentaire, aspects éthiques, déontologiques et législatifs à connaître par le future chirurgien-dentiste » qui vise à mettre toute la lumière sur le niveau d'apprentissage acquis sur les connaissances sur le droit médical et l'éthique.

Ce mémoire se propose d'explorer ces différents aspects, en mettant en lumière l'importance de l'éthique médicale dans la pratique dentaire quotidienne, les principes déontologiques qui régissent la profession et les droits des patients en matière de la prise en charge médicale.

En comprenant et en intégrant ces différents éléments, le futur chirurgien-dentiste pourra offrir à ses patients des soins de qualité, empreints de respect, de transparence et de responsabilité.

---

<sup>1</sup> <https://smpm.univ-amu.fr/fr/formations/formation-continue/ethique-deontologie-integrite-scientifiqu>

<sup>2</sup> <https://fmdm.rnu.tn/useruploads/files/Programme%20Enseignement%20FMDM.pdf>.

<sup>3</sup> <https://fmed.univ-tlemcen.dz/graduation-medecine-dentaire>.

# **L'ETAT ACTUEL DES CONNAISSANCES**

## 1.1 Définitions

**1.1.1 La médecine dentaire** : la médecine dentaire, également appelée dentisterie, est la branche de la médecine qui se concentre sur la santé bucco-dentaire, en particulier sur le diagnostic, le traitement et la prévention des maladies et des problèmes dentaires. [1]

Le chirurgien-dentiste, aussi appelé médecin-dentiste ou plus simplement dentiste, est un professionnel de santé médical habilité à pratiquer l'odontologie. Titulaire d'un diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire ou en médecine dentaire dans la plupart des pays, il assure la prévention, le diagnostic et le traitement des anomalies et maladies congénitales ou acquises, réelles ou supposées, de la bouche, des dents, des maxillaires et des tissus attenants.[2]

**1.1.2 La chirurgie dentaire** : La chirurgie dentaire ou odontologie est la spécialité médicale qui étudie et traite les affections des dents et de la mâchoire. Elle comporte plusieurs disciplines, dont l'implantologie – pose de prothèses et implants –, l'orthodontie – correction de l'alignement des dents – et la médecine bucco-dentaire intervenant spécifiquement sur des patients dont la prise en charge est délicate pour raisons médicales ou techniques. [3]

- ❖ Il n'y a aucune différence entre un chirurgien-dentiste et un dentiste, en effet les termes médecine dentaire, chirurgie dentaire, art dentaire et dentisterie sont synonymes.
- ❖ Il est juste plus courant et simple d'utiliser le terme « dentiste » pour désigner un professionnel de la santé titulaire d'un diplôme en chirurgie dentaire. Un chirurgien-dentiste ou dentiste a donc suivi un cursus au sein de la filière d'**odontologie**, qui concerne l'étude des dents et de leur environnement proche (l'os maxillaire, les glandes salivaires ou encore les gencives). [4]

**1.1.3 L'éthique :** fondamentale à la relation médecin-malade, repose sur de nombreux textes nationaux et internationaux, Afin de garantir le respect des principes fondamentaux tel le respect de la vie privée et de la confidentialité, l'obligation d'information du patient voire la recherche de son consentement [5]

**1.1.4 La déontologie :** Le terme de déontologie, vient du grec *DEON* et *ONTOS* (ce qu'il faut faire) et *LOGOS* (discours), a été créée il y a 200 ans par Jeremy BENTHAM, philosophe et juriste britannique. [6]

❖ L'article 1 du décret exécutif n°92-276, du 6 juillet 1992 portant code de déontologie médicale : "La déontologie médicale est l'ensemble des *principes*, des *règles* et des *usages* que tout chirurgien-dentiste doit observer ou dont il s'inspire dans l'exercice de sa profession. [7]

**1.1.3 La loi :** assure la primauté de la personne, interdit toute atteinte à la dignité de celle-ci et garantit le respect de l'être humain dès le commencement. [8]

**1.1.4 Le droit :** désigne l'ensemble des règles juridiques officielles ordonnant les rapports humains. Le droit est normatif (il indique ce qui doit être et sanctionne en dernier recours par la force publique [9]

**1.1.5 Le devoir :** Le devoir désigne une action en tant qu'elle est non seulement justifiée mais exigible d'un point de vue moral. En ce sens, le devoir est distinct de la contrainte puisqu'il n'est pas l'effet mécanique d'une pression sur la [volonté](#) mais l'expression d'une obligation conçue et acceptée comme tel par le [sujet](#) agissant, [10]

## **1.2 HISTOIRE DE LA MEDECINE DENTAIRE ET DES DROITS DE L'HOMME ET DES DROITS DU MALADE**

- **De la médecine dentaire**

L'histoire de la médecine dentaire est une partie de l'histoire de la médecine, et l'étude des développements historiques de la médecine dentaire, y compris des biographies des personnes qui ont influencé la médecine dentaire de leur temps. [11]

- **Les droits de l'homme**

La Déclaration universelle des droits de l'homme est adoptée au lendemain de la seconde guerre mondiale, le 10 décembre 1948, par les Nations unies. C'est le point de départ d'un long et fastidieux processus d'internationalisation de la notion de droit humains. Pour



Douglas Griffin, avocat américain, "cette internationalisation est l'un des principaux héritages légués par le XXe siècle. Elle consacre la reconnaissance de l'individu en tant que tel et instaure la nécessité d'une défense internationale par la coopération entre les Etats". [12]

La Déclaration universelle de 1948 a été suivie de plus de 70 traités internationaux, dont l'important pacte international de 1966 relatifs aux droits civils et politiques et celui relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Au niveau du Vieux Continent, la plupart de ces textes ont été repris et intégrés à la Convention européenne des droits de l'homme adoptée en 1950. Les nombreux traités internationaux ont progressivement élargi la sphère des droits humains. En ce début de siècle, il convient de distinguer trois grands types de droits : les droits civils et politiques, qui protègent l'individu en tant que tel (le droit à la vie, à la liberté religieuse, etc.) ; les droits économiques, sociaux et culturels, qui visent à garantir l'accès à un certain nombre de prestations (droit au travail, droit à la sécurité sociale, etc.) ; les droits dits "de troisième génération", qui sont destinés à servir la communauté internationale dans sa globalité (la protection de l'environnement, du patrimoine mondial, par exemple). Si, sur le papier, les droits fondamentaux semblent protégés de manière satisfaisante dans un grand nombre d'Etats, le problème crucial demeure la mise en œuvre de la protection des droits humains au niveau international. Selon Patrick Rolland, "l'acceptation des droits de l'homme en droit international est restée largement fictive. [12]

- **Les droits du malade**

C'est en 1942 que l'arrêt Teyssier pose la base du devoir d'information et de recueil du consentement du patient (le droit au consentement pour les soins courants sera instauré par la loi Huriet en 1988). Après la Seconde guerre mondiale, les hôpitaux se transforment en lieux de soins pour tous, mais il faut attendre 1974 pour que le patient devienne un sujet de soins. La Charte de la personne hospitalisée et le décret du 14 janvier 1974 sur le fonctionnement des centres hospitaliers et des hôpitaux locaux permettent alors la reconnaissance des droits et devoirs du malade. [13]

L'apparition du VIH dans les années 1980 constitue un moment clé de l'évolution de la place des malades dans le système de santé. Face à des médecins démunis, sans traitement, et une mortalité de 95%, les patients veulent participer aux décisions sur les soins. Les professionnels de santé travaillent avec les associations de lutte contre le sida et apprennent à écouter le patient. Le monde associatif (Aides, Acta up, par exemple) jouera un rôle majeur dans des vingt années qui aboutiront à la loi Kouchner. En 1991, l'affaire du sang contaminé vient confirmer encore la nécessité, pour les patients, de prendre leur autonomie vis-à-vis des institutions de santé.

Par la suite, le droit à l'information du patient est consacré principe à valeur constitutionnel (Conseil constitutionnel, décision du 7 juillet 1994 sur la loi bioéthique). En 1996, les associations accèdent au statut de partenaire institutionnel de l'action sanitaire, inscrivent dans le code de la santé publique. Les États généraux de la santé, organisés de septembre 1998 à juin 1999 dans 80 villes, révèlent alors la méconnaissance des usagers concernant leurs droits et leur volonté d'être entendu sur les décisions de santé. Le Collectif inter-associatif sur la santé (CISS) est associé aux travaux préparatoires de la future loi Kouchner. Cette loi sur les droits des malades et la qualité du système de santé, dite loi Kouchner, est finalement promulguée le 4 mars 2002. [13]

### **1.3 RELATION CHIRURGIEN-DENTISTE /MALADE**

#### **1.3.1 Type de la relation**

En consultations dentaires peuvent être source d'anxiété chez certains d'entre nous. Votre dentiste et son équipe œuvrent à vous rassurer tout en vous apportant la meilleure qualité de soins.

Les soins dentaires ont beaucoup évolué au cours des 20 dernières années, ils sont plus sûrs, plus performants, parfaitement adaptés à votre situation clinique ; la prise en charge de la douleur a également considérablement évolué et votre dentiste dispose de nombreuses techniques pour rendre la séance de soins la moins inconfortable possible. Découvrez notre approche pour prendre soin de vous et de votre sourire.

#### **❖ La peur : un obstacle à la confiance**

Malgré l'évolution des techniques dentaires, même si la douleur est aujourd'hui réduite, l'inconscient collectif véhicule encore de nombreux fantasmes au moment de réaliser des soins chez le dentiste. Connaître vos peurs, leur origine permettra à votre dentiste de mieux les anticiper et de les gérer. Les peurs les plus fréquentes sont regroupées en 3 catégories :

- Les peurs Trans générationnelles : le patient associe ses troubles dentaires à une fatalité, héritée des générations précédentes. Il a reçu certains préjugés de ses parents, autour de l'héritage bucco-dentaire. Cette perception affective peut en effet bloquer le malade à entreprendre des soins.

- Les peurs inconscientes : elles sont souvent véhiculées par les mauvaises expériences des autres. Cette peur véhicule un traumatisme du dentiste, en lien avec la peur de la douleur.
- La peur de l'intimité : beaucoup de personnes évitent les soins dentaires par pudeur. Le praticien exerce ses soins dans l'intimité de la bouche. Il y introduit un ensemble d'instruments, plus ou moins effrayant ou bruyant. En cela, une consultation est souvent jugée comme une épreuve.
- La peur des microbes : le patient craint la contraction d'une infection nosocomiale au sein du cabinet dentaire. Il s'agit d'une peur irrationnelle, soutenue par des communiqués alarmistes dans les médias.

### ❖ Rétablir la confiance : une question d'humanité

La relation patient praticien est une relation qui se construit au fil des consultations. Cependant, il est nécessaire que les interactions soient harmonieuses dès les premiers contacts. La peur est une problématique courante, qu'il est nécessaire de prendre en charge avec douceur et bienveillance.

En dehors des compétences de votre dentiste, il est fondamental pour un praticien de santé de s'en savoir nouer des relations de confiance avec un patient. En nous confiant votre santé bucco-dentaire, nous avons pleinement conscience que vous nous accordez votre confiance totale ; c'est pourquoi vous méritez une attention particulière de la part de tout notre personnel.

### ❖ Quelles sont vos actions pour me rassurer ?

Si l'expertise thérapeutique est fondamentale et qu'elle constitue le fondement de notre exercice, nous accordons une attention particulière à inscrire votre traitement et votre prise en charge dans une approche qualitative globale articulée autour des axes suivants :

#### → L'accueil de notre équipe soignante

De la secrétaire médicale à votre dentiste en passant par l'assistante dentaire, nous accordons une attention particulière à votre accueil. L'amabilité, le sourire et l'écoute font partie de nos valeurs fondamentales que ce soit lors de vos visites ou lors de vos appels téléphoniques.

Nous tâcherons toujours de vous recevoir dans un délai raisonnable et de tenir compte au mieux des contraintes de votre planning. En cas d'urgence dentaire, nous vous recevrons dans

les meilleurs délais pour vous soulager et gérer votre urgence.

La pédagogie est également un élément-clé de la qualité de notre accueil ; votre dentiste et son équipe prendront le temps de vous expliquer le plus clairement et le plus simplement possible les soins à réaliser et les options thérapeutiques envisageables.

Grâce à la mise en place d'une écoute active et attentive, votre dentiste vous aidera à surmonter vos craintes et vous permettra de réaliser votre traitement dans les meilleures conditions possibles.

### → **La qualité de la prestation et le consentement éclairé**

Aujourd'hui, la qualité des soins tient autant à la qualité de leur réalisation qu'à la clarté du diagnostic. Notre rôle est de vous expliquer clairement le but et la nature des soins de chaque séance ; nous veillons à vous rassurer et à anticiper vos questionnements. Nous privilégions une communication honnête et entièrement transparente. A cette fin, nous élaborons un devis détaillé des soins à réaliser et des options thérapeutiques ; vous êtes ainsi maître de vos décisions et en mesure d'apporter votre consentement éclairé à la proposition de soins de votre dentiste. Aucun acte ou traitement ne peut être pratiqué sans votre accord. Si votre situation personnelle est complexe, délicate ou difficile, notre rôle de soignant est de créer une démarche personnalisée et de garantir votre accès aux soins dans les meilleures conditions (patient hyper-anxieux, en situation sociale difficile, souffrant d'une maladie chronique...).

### → **Votre satisfaction à long terme et le suivi de votre santé bucco-dentaire**

Au-delà des soins dentaires à réaliser, votre dentiste considère la prévention et la maintenance comme des piliers de votre santé bucco-dentaire ; la prophylaxie et votre prise en charge au long cours pour prévenir et réduire l'apparition des pathologies sont des priorités pour votre dentiste.

Les informations indispensables à ce suivi sont rassemblées dans votre dossier médical, elles comprennent les éléments suivants :

- État de santé générale et bucco-dentaire,
- Examens pratiqués (radios...),

- Traitements envisagés. Conséquences, risques éventuels,
- Durée et coût de soins,
- Matériaux utilisés, traçabilité des prothèses.

Votre dossier médical est votre propriété et il vous est toujours accessible pour nous questionner, disposer d'une copie ou encore le transmettre à un autre praticien. [14](« Les dentistes et leurs patients : quelle relation ? - Cabinet dentaire AS - Torcy », s. d.)

### 1.3.2 Les Règles éthiques de cette relation (Droits de l'Homme / OMS/AMM) [5]

#### ✓ DROITS DE L'HOMME :

Les droits de l'homme constituent une garantie juridique universelle de protection des individus :

- ils sont garantis par des normes internationales;
- ils sont juridiquement protégés;
- ils sont axés sur la dignité de l'être humain;
- ils ne peuvent être ni suspendus, ni retirés;
- ils sont universels.

■ **Déclaration universelle des droits de l'homme** (1948) qui déclare dans l'article 1: « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». [15]

#### ✓ **DROIT INTERNATIONAL** :

A. **OMS** : « Santé et droits de l'homme » Décembre 2015 : Le droit à la santé comprend l'accès, en temps utile, à des soins de santé acceptables, d'une qualité satisfaisante et d'un coût abordable. [5]

☞ **Code international d'éthique médicale** : Le médecin devra à ses patients la plus complète loyauté,

☞ Il devra les faire bénéficier de toutes les ressources scientifiques disponibles.

☞ Le devoir du médecin chemine vers le droit du patient. [16]

B. **CHARTRE EUROPÉENNE DES DROITS DES PATIENTS** « *Présentée à Bruxelles, le 15 novembre 2002* » [17]

■ **PARTIE II** : Les quatorze droits du patient

- Droit aux mesures de prévention
- Droit d'accès
- Droit à l'information
- Droit à participé aux décisions

- Droit à la liberté de choix
- Droit à l'intimité et à la confidentialité
- Droit au respect du temps des patients
- **La charte européenne de l'enfant hospitalisé du 15/03/2012 :**  
Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.....

✓ **DROIT ALGERIEN :**

**A. Constitution de la République Algérienne Démocratique et Populaire Journal officiel n° 14 du 7 mars 2016 : [7]**

- Art 54 : *Tous les citoyens* ont droit à la protection de leur santé.
- Art. 68. (nouveau) : Le citoyen a droit à un environnement sain.

**B. Loi n° 18-11 du 2 juillet 2018 relative à la santé. [7]**

**Chapitre III : Droits et obligations des patients**

- Art. 21. — Toute personne a droit, aux soins et à l'accompagnement qu'exige son état de santé, en tous lieux et à toutes les étapes de sa vie.  
Elle ne peut faire l'objet de discriminations dans l'accès à la prévention ou aux soins en raison.....
- Art. 23. — Toute personne doit être informée sur son état de santé, sur les soins qu'elle nécessite et les risques qu'elle encourt. Les droits des personnes mineures ou incapables sont exercés par les parents ou le représentant légal....

**C. Le code de déontologie médicale : [18]**

- **Observer le secret professionnel : Article 41 :** Le secret médical n'est pas aboli par le décès du malade, sauf pour faire valoir ses droits.
- **Libre choix du médecin, Article 42 :**  
Le malade est libre de choisir ou de quitter son médecin ou son chirurgien-dentiste.  
Le médecin, le chirurgien-dentiste doit respecter et faire respecter ce droit du malade.

**1.3.3. Bases réglementaires (les textes de loi) :<sup>4</sup>**

**1.3.3.1. Internationales :**

**A. Code international d'éthique médicale :**

- Le médecin devra à ses patients la plus complète loyauté,

---

<sup>4</sup> Cours polycopiés, Dr Kerrouche Oussama, module du droit odontologique et déontologie médicale, faculté de médecine, université de Tlemcen, 2023.

- Il devra les faire bénéficier de toutes les ressources scientifiques disponibles.
- Le devoir du médecin chemine vers le droit du patient.

**B. CHARTE EUROPÉENNE DES DROITS DES PATIENTS : [17] « Présentée à Bruxelles, le 15 novembre 2002 »**

• PARTIE II : Les quatorze droits du patient

- Droit aux mesures de prévention
- Droit d'accès
- Droit à l'information
- Droit à participer aux décisions
- Droit à la liberté de choix
- Droit à l'intimité et à la confidentialité
- Droit au respect du temps des patients

**C. La charte européenne de l'enfant hospitalisé du 15/03/2012 :[19] (« La charte européenne des droits de l'enfant hospitalisé », s. d.)**

Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état...

**1.3.3.2. Nationales :[7](Oula, s. d.-a)**

**A. Constitution de la République Algérienne Démocratique et Populaire Journal officiel n° 14 du 7 mars 2016 :**

- Art 54 : *Tous les citoyens* ont droit à la *protection de leur santé*.
- Art. 68. (Nouveau) : Le citoyen a droit à un environnement sain.

**B. Loi n° 18-11 du 2 juillet 2018 relative à la santé :**

- **Chapitre III : Droits et obligations des patients**
- Art. 21. — Toute personne a droit ..., aux soins et à l'accompagnement qu'exige son état de santé, en tous lieux et à toutes les étapes de sa vie.

- Elle ne peut faire l'objet de discrimination dans l'accès à la prévention ou aux soins en raison....
  
- Art. 23. — Toute personne doit être informée sur son état de santé, sur les soins qu'elle nécessite et les risques qu'elle encourt. Les droits des personnes mineures ou incapables sont exercés par les parents ou le représentant légal....

**1.3.3.3. Le code de déontologie médicale :**

- **Observer le secret professionnel : Article 41** : Le secret médical n'est pas aboli par le décès du malade, sauf pour faire valoir ses droits.
- **Libre choix du médecin, Article 42** : Le malade est libre de choisir ou de quitter son médecin ou son chirurgien-dentiste.
- Le médecin, le chirurgien-dentiste **doit respecter et faire respecter ce droit du malade.**

**1.3.3.4. Les essais cliniques :**

- **Arrêté n°387 du 31 juillet 2006 relatif aux essais cliniques :**

La règle du secret professionnel médical s'applique à toute personne qui participe directement (médecin investigateur) ou indirectement (ARC, moniteurs, contrôleurs de qualité) à une recherche clinique.[5] (*Cours polycopiés, Dr Kerrouche Oussama, modulent du droit odontologique et déontologie médicale, faculté de médecine, université de Tlemcen, 2023.*)

## **1.4 LES DROITS DU MALADE EN MEDECINE DENTAIRE [5]**

### **1.4.1 LE RESPECT DE LA LIBERTE :**

- Les patients sont libres du choix de leur médecin ou de leur établissement de soins.
- Les patients hospitalisés peuvent ainsi émettre ou recevoir des courriers, garder leur droit de vote ou de libre exercice d'activités philosophiques ou religieuses.

### **1.4.2 LE RESPECT DE LA DIGNITÉ ET DE LA VIE PRIVÉE DE LA PERSONNE :**

- Quels que soient son état physique ou mental, sa culture, son origine sociale, ses opinions politiques, son âge ...
- La personne hospitalisée est traitée avec égard. Ses croyances sont respectées.



### 1.4.3 LE RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

- **La Déclaration de l'AMM sur les droits du patient** résume la confidentialité comme suit :

Toute information identifiable concernant

- L'état de santé,
- Les circonstances médicales,
- Le diagnostic,
- Le pronostic,
- Le traitement du patient
- Et toute autre information le concernant en propre, doit rester confidentielle, même après sa mort. »

### 1.4.4 LE PRINCIPE DE LA DISPONIBILITE ET DE L'ACCESSIBILITE :

- **Le Droit à L'accès Aux Soins : Un accès pour tous** .....à tout moment .....en tout lieu
- **Le droit à la sécurité des soins** : donnés dans des conditions garantissant une sécurité des patients.

### 1.4.5 LE DROIT À L'INFORMATION

- **Le contenu de l'information** : toute information qui concerne son bien-être.
- **La forme de l'information** : compréhensible et intelligible, simple et adaptée à l'état malade et dans un jargon qu'il comprend.

### 1.4.6 LE DROIT D'EXPRIMER SA VOLONTÉ

- **Le consentement** : après une explication vraie, honnête et sans pression d'aucune sorte, en particulier moral, il est oral, sauf dispositions particulières (ex- recherches biomédicales).
- **Le refus de soins** : le malade peut refuser un acte de diagnostic ou un traitement, ou peut l'interrompre à tout moment.

### 1.4.7 LE DROIT A L'ACCES AU DOSSIER MEDICAL :

- Le patient doit pouvoir être associé à son dossier sans ambiguïté ni erreur de façon à garantir la confidentialité des informations et à éviter les risques d'erreur médicale.
- Le patient à seul, le contrôle d'accès à son dossier.
- Exemple La Loi Du 4 Mars 2002 en France

### 1.4.8 LES DROITS DES PATIENTS A LA PRISE EN CHARGE SOCIALE

- **Implication de l'état** : expression de la responsabilité collective et Mobilisation de tous les volets de la protection civile

- Sécurité et aide sociales
- Droit aux assurances maladie et maternité.

#### 1.4.9 LE DROIT À DES SOINS DE QUALITÉ

- Toute personne a le droit de recevoir les traitements et les soins les plus appropriés
- Et de bénéficier des thérapies dont l'efficacité est reconnue,

#### 1.4.10 Obtenir réparation en cas d'incident médical

- Si le malade est victime d'une faute du chirurgien-dentiste ou d'un établissement de santé en raison d'une imprécision de geste, d'une erreur de diagnostic, du défaut d'un produit, etc.
- Il a le droit d'être indemnisé par le biais 'une procédure « assurance, justice ... » quelle que soit la gravité des dommages subis.

### 1.5 DEVOIRS DU MALADE EN MEDECINE DENTAIRE [5]

- Suivre les prescriptions du médecin et prendre en considération ces conseils.
- Honorer les droits de consultation.
- Respecter le staff des soignants.
- Respecter le règlement interne dans les établissements de santé.
- Ne pas insulter, menacer, verbaliser, nuire... frapper .... Le médecin

# **PROBLIMATIQUE**

## **6. LA PROBLIMATIQUE**

Actuellement les étudiants connaissent les fondements de l'éthique de l'enseignement universitaire, mais l'application dans l'exercice de la médecine dentaire, sont loin d'être la règle.

Cette situation est source d'un malaise de plus en plus palpable dans les stages pratiques au contact des malades, il est générateur de mécontentement, de démotivation, d'absentéisme et souvent de conflits qui s'accumulent

La relation entre le futur chirurgien-dentiste et le malade, pouvant être rompue par l'altération voire la perte de confiance, si l'un des deux, se sentait méprisée voire même exclue de son droit de participer activement à la chaîne de soins.

L'éthique devrait être un mode de régulation de cette relation, défaut duquel un déficit relationnel surgit et génère un véritable frein pour l'interne ou un mécontentement du malade, qui porte déjà un jugement sur le statut de l'interne ou de l'apprenant stagiaire en médecine dentaire.

En Algérie, l'éthique et la déontologie médicale sont enseignées à la 4ème année de médecine dentaire selon un programme national et suivant des objectifs d'apprentissage bien définis.

Dans notre étude qui a été réalisée au département de la médecine dentaire à la faculté de médecine, université de Tlemcen, auprès des internes en médecine dentaire et aux apprenants de la 5ème année, nous avons voulu tester leurs connaissances sur l'éthique et la déontologie médicale et surtout connaître leurs applications au contact des malades.

Les connaissances acquises durant l'apprentissage de l'éthique, du Droit médical et de la déontologie en médecine dentaire, sont évaluées selon un mode d'épreuves théorique constitué de question/réponse.

Notre étude, à travers un état des lieux, a mis la lumière sur une partie de l'exercice de la médecine dentaire chez les apprenants stagiaires et recommande une démarche pédagogique complémentaire, facilitant l'apprentissage de l'éthique, du Droit médical et de la déontologie.

## **7. LES OBJECTIFS DE L'ETUDE**

### **7.1. Principale :**

- Montrer les bases éthiques, déontologiques et réglementaires consolidant la relation chirurgien-dentiste /malade au service de la santé.

### **7.2. Secondaires :**

- Connaître les aspects éthiques, déontologiques et législatifs de la relation chirurgien-dentiste /malade.
- Développer la composante éthique dans le contrat médical.
- Améliorer la prise en charge du malade en médecine dentaire.

**PARTIE PRATIQUE**  
**MATERIEL ET METHODES**

### 8. MATERIEL ET METHODES :

8.1. **La définition de phénomène étudié** : La définition de phénomène étudié : nous avons pris comme population cible les internes en médecine dentaire et les 5es années médecine dentaire dans la faculté de médecine Tlemcen en nombre de 131 étudiants, dont ils ont été sollicités grâce à une plateforme électronique (Google Forms) se répondent à un questionnaire qui a été établi préalablement selon les connaissances acquises des apprenants sur le domaine du droit médical ,la déontologie et éthique ; concernant les droits des malades en médecine dentaire .

8.2. **Le type et le lieu de l'étude** : c'est une étude descriptive qu'a eu lieu le département de médecine dentaire, faculté de médecine « Tlemcen ».

8.3. **La Population cible** : 58 internes et 73 étudiants de 5<sup>ème</sup> année en médecine dentaire dans la faculté de médecine Tlemcen, en totalité 131 étudiants

8.4. **Les critères d'inclusion** : ont été inclus dans notre étude les critères suivants :

- Les étudiants en 5<sup>ème</sup> année et des internes du département de médecine dentaire de la faculté de médecine de Tlemcen du 2023/2024.

8.5. **Les critères non inclusion** :

- Les étudiants des autres années de médecine dentaire.
- Les étudiants de pharmacie et de médecine.
- Les étudiants de 5<sup>ème</sup> année et les internes de la médecine dentaire des autres facultés de l'Algérie.

8.6. **Les considérations éthiques** :

- Nous avons assuré l'anonymat dans notre questionnaire.
- Nous avons respecté le secret professionnel.

8.7. **Le déroulement de l'étude** : Etude est déroulée sur une période de 3 mois dans la faculté de médecine dentaire, on a publié le questionnaire dans le groupe de Facebook des internes et des 5èmes années plus on l'a envoyé par email auquel étudiantes qui n'ont pas le vu sur leurs groupes face et nous leur avons aussi nous raidis pour qu'ils répondent

8.8. **L'analyse des données** :

- Le recueil des données a été fait à l'aide un questionnaire bien détaillé qui contenait différentes questions à choix unique et multiple, ainsi que des questions ouvertes sur une plateforme électronique « Google Forms ». (Annexe 1)
- Et analyse a été fait par Excel.

# **RESULTAS**



## 9. RESULTATS

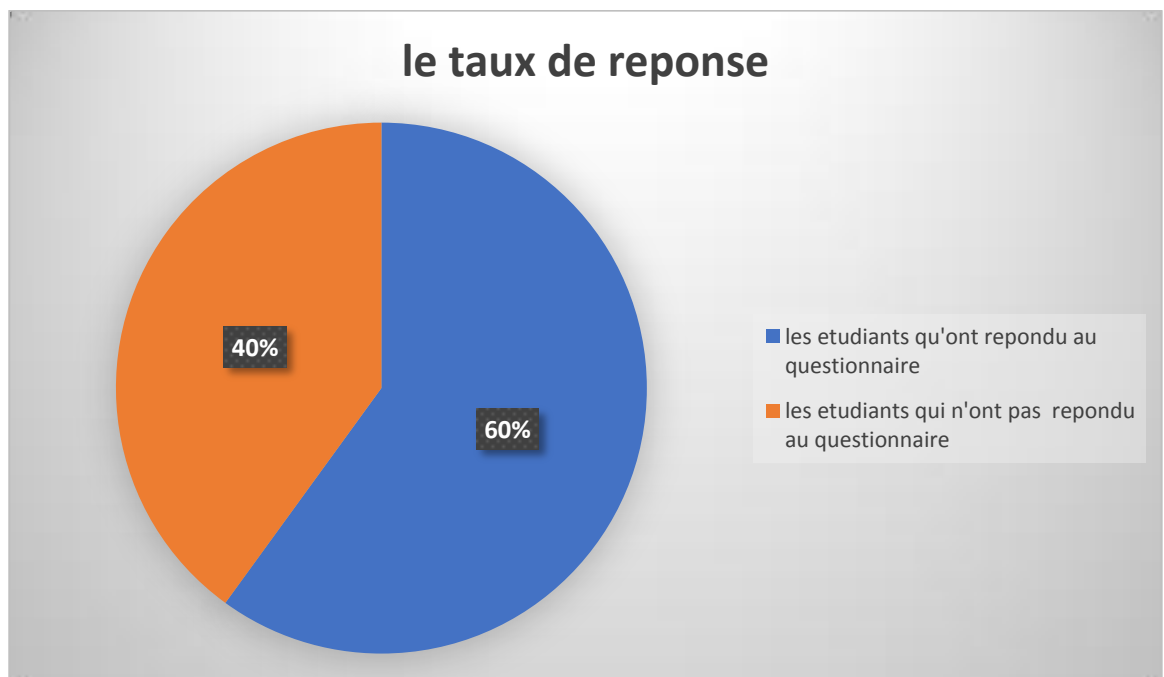
### 9.1. DONNEES GENERALES :

- Cette étude est unique dans son genre, a été effectuée au département de médecine dentaire à la faculté de médecine, université de Tlemcen.
- La population ciblée était de 131 étudiants.
- Sur cette population de 131 étudiants, on peut, considérer que 40 % des étudiants n'ont pas répondu, car ils étaient occupés par leurs activités universitaires « les stages, les mémoires, les examens ... »

### 9.2. ANALYSE STATISTIQUE :

#### 9.2.1. Selon la population d'étude choisi :

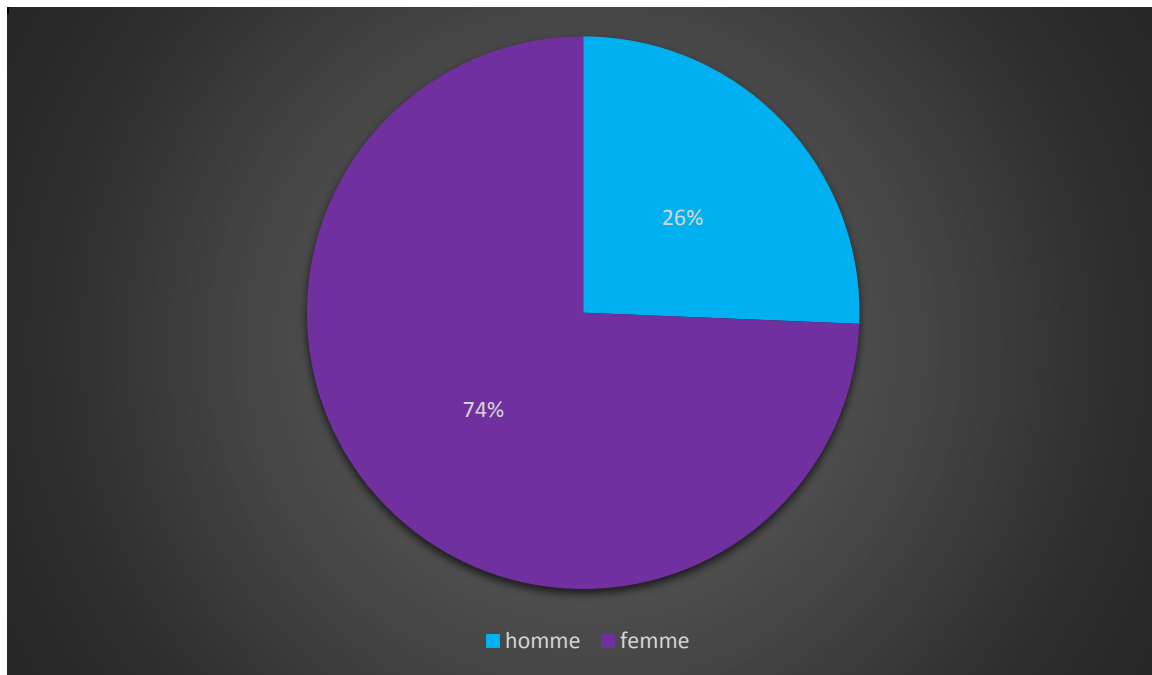
- Sur une population de **131** étudiants, **78** ont répondu au questionnaire, soit un taux de réponse de **60%** de la population cible. « Voir Figure 1 ».



*Figure 1 : Répartition selon l'échantillon chois*

#### 9.2.2. Répartition selon le sexe :

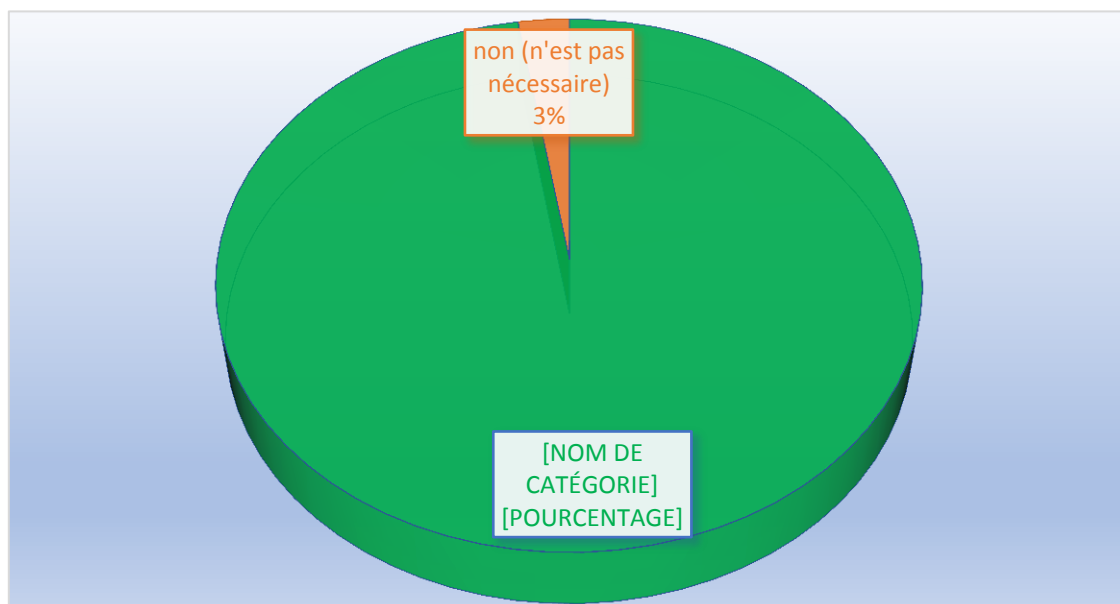
- **74%** de la population est des femmes, **26%** sont des hommes.
- Sex-Ratio : **inferieur a 1.**



*Figure 2 : répartition selon le sexe.*

**9.2.3. Répartition selon la nécessité de connaître les droits des patients en médecine dentaire pour une prise en charge adéquate :**

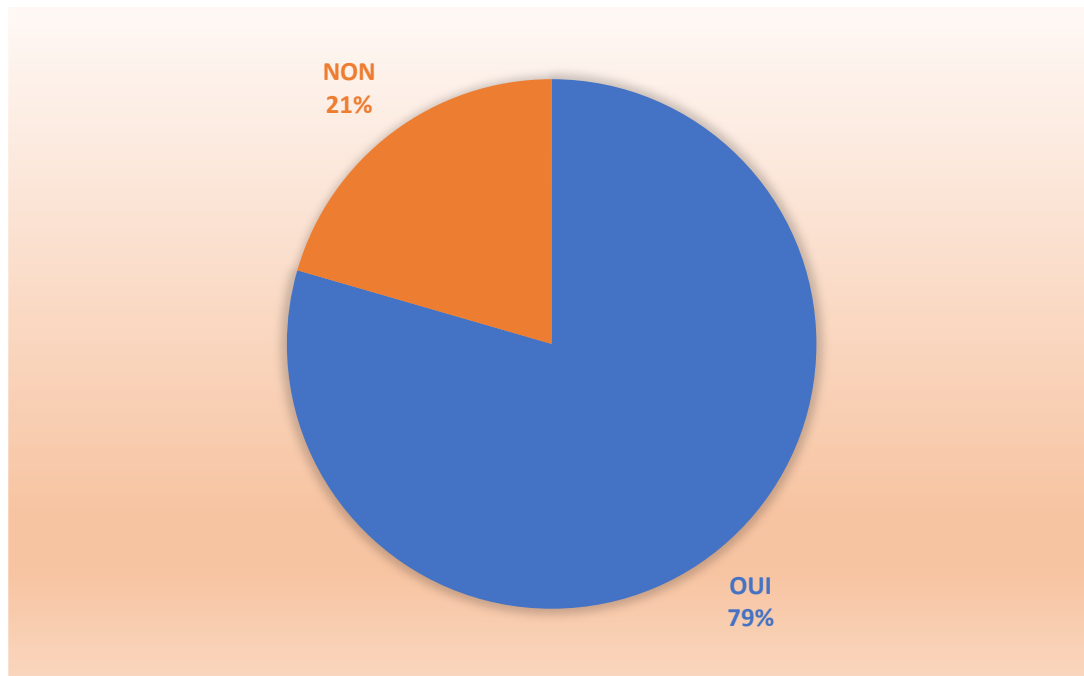
- 3% des étudiants posent que connaître les droits des patients ne sont pas nécessaires pour une prise en charge adéquate.



*Figure 3 : Répartition selon la nécessité de connaître les droits des patients en médecine dentaire pour une prise en charge adéquate.*

**9.2.4. Répartition selon les connaissances sur l'éthique dans la pratique de la médecine dentaire :**

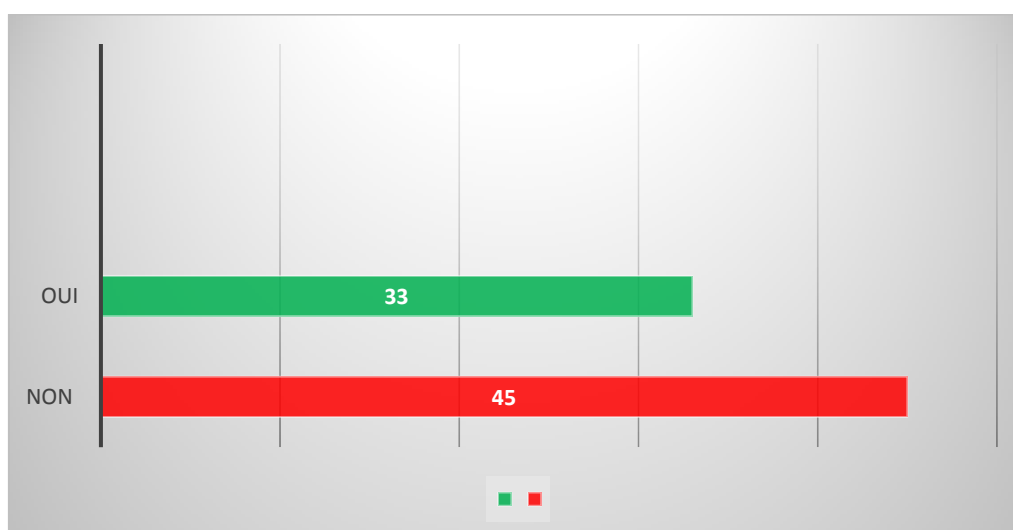
- 21% des participants n'ont pas des connaissances sur l'éthique dans la pratique de la médecine dentaire.



*Figure 4 : Répartition selon les connaissances sur l'éthique dans la pratique de la médecine.*

**9.2.5. Répartition selon les connaissances sur les règles de déontologie qui gèrent la profession des médecins dentistes :**

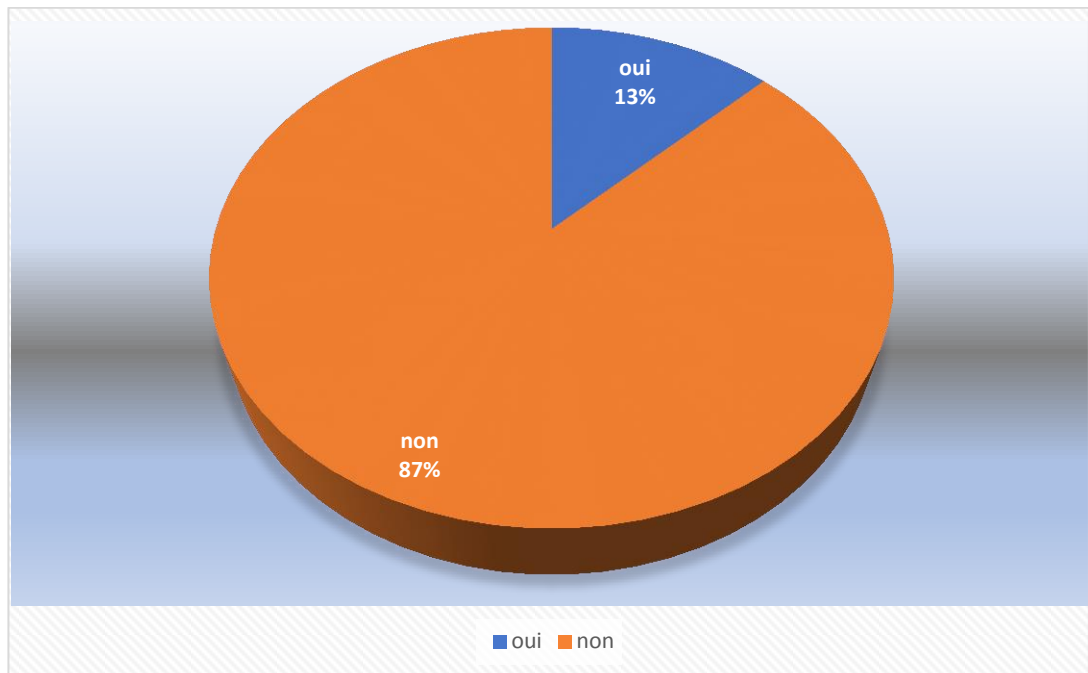
- 42% des étudiants connaissent les règles de déontologie qui gèrent la profession des médecins dentistes ; 58% ne connaissent pas.



*Figure 5 : Répartition selon les connaissances des étudiants sur les règles de déontologies qui gèrent la profession des médecins dentistes.*

**9.2.6. Répartition selon les connaissances sur la Loi Algérienne relative à la santé de 2018 :**

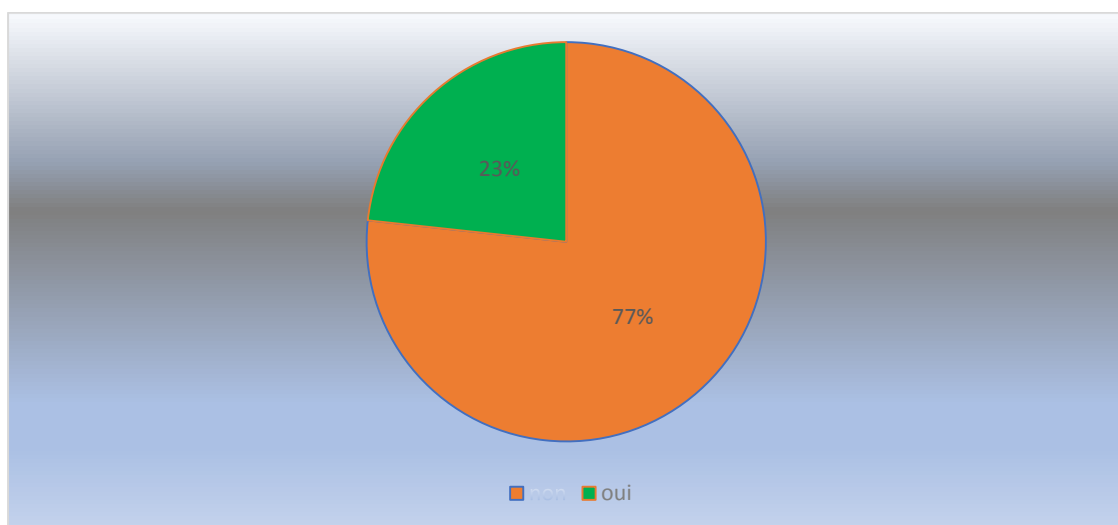
- 87% des étudiants ne connaissent pas la Loi Algérienne relative à la santé de 2018.



*Figure 6 : Répartition selon les connaissances des étudiants sur la Loi Algérienne relative à la santé de 2018.*

**9.2.7. Répartition selon les connaissances sur le code de déontologie médicale Algérienne :**

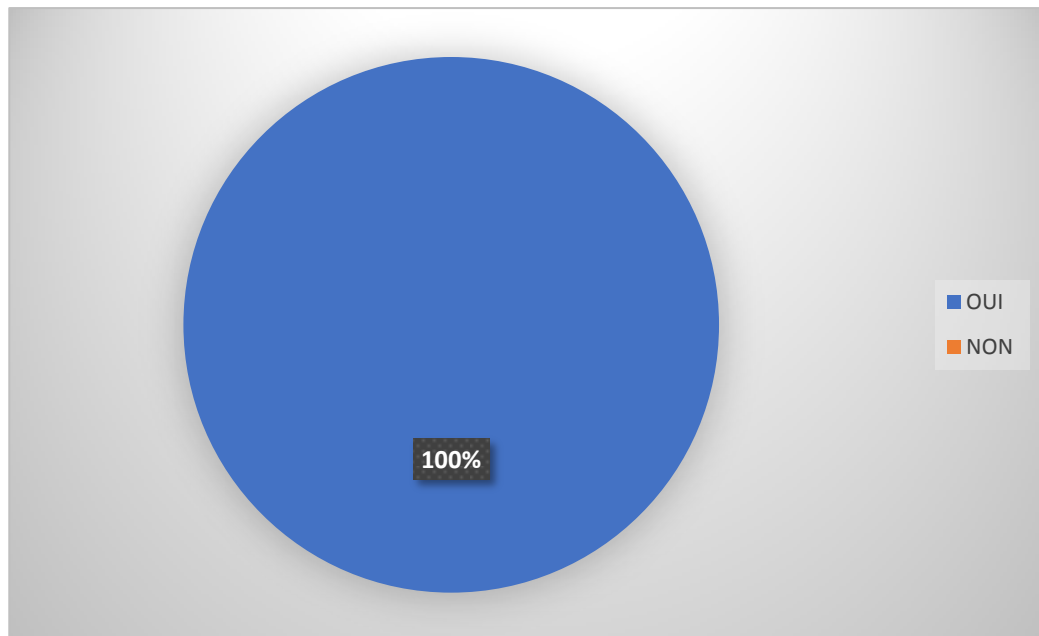
- 77% des étudiants ne connaissent pas le Code de déontologie médicale Algérienne



*Figure 7 : Répartition selon les connaissances des étudiants sur le Code de déontologie médicale algérienne.*

**9.2.8. Répartition selon l'importance de l'accueil du malade en médecine dentaire :**

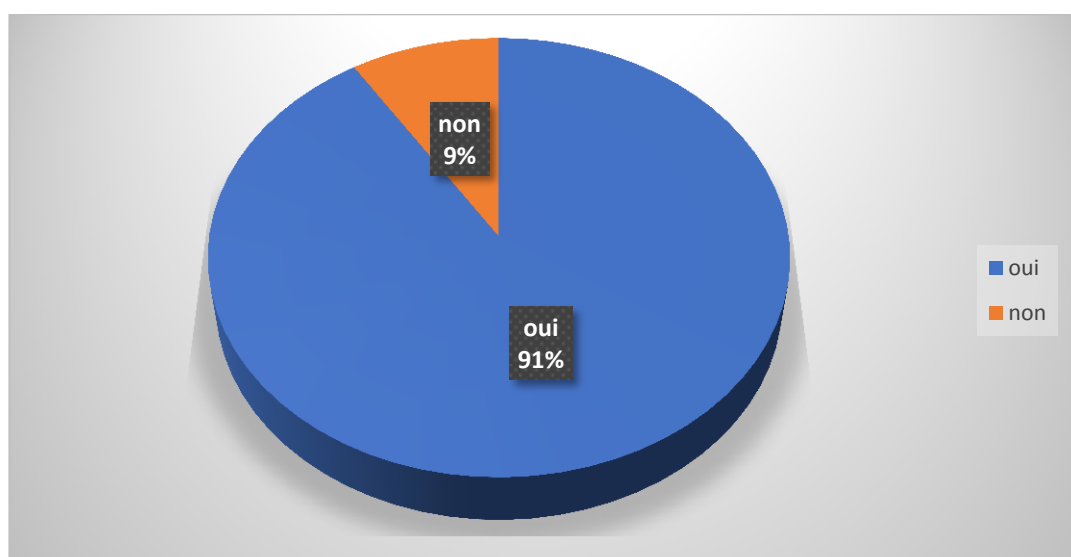
- 100% des participants pensent que l'accueil de malade est aussi importante que les soins dentaires.



*Figure 8 : Répartition selon l'importance de l'accueil du malade en médecine dentaire*

**9.2.9. Répartition selon la nécessité de sensibiliser les patients de leurs droits et devoirs en médecine dentaire :**

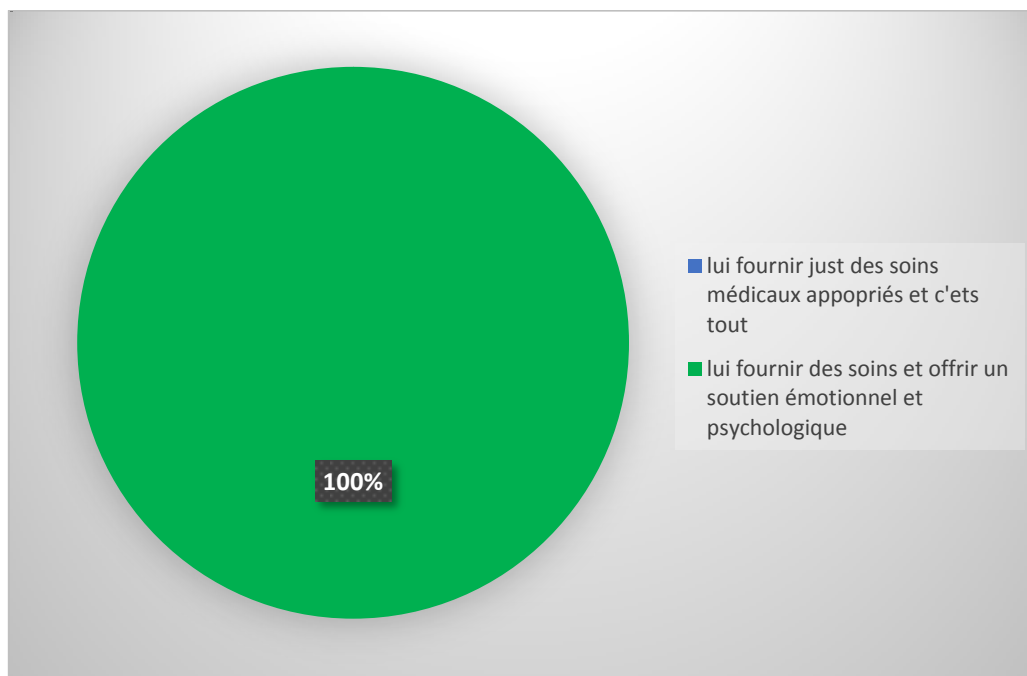
- 9% des étudiants pensent qu'il n'est pas nécessaire de sensibiliser les patients de leurs droits et devoirs en médecine dentaire.



*Figure 9 : Répartition selon la nécessité de sensibiliser les patients de leurs droits et devoirs en médecine dentaire.*

**9.2.10. Répartition selon les moyens d'assurer le bien-être du malade :**

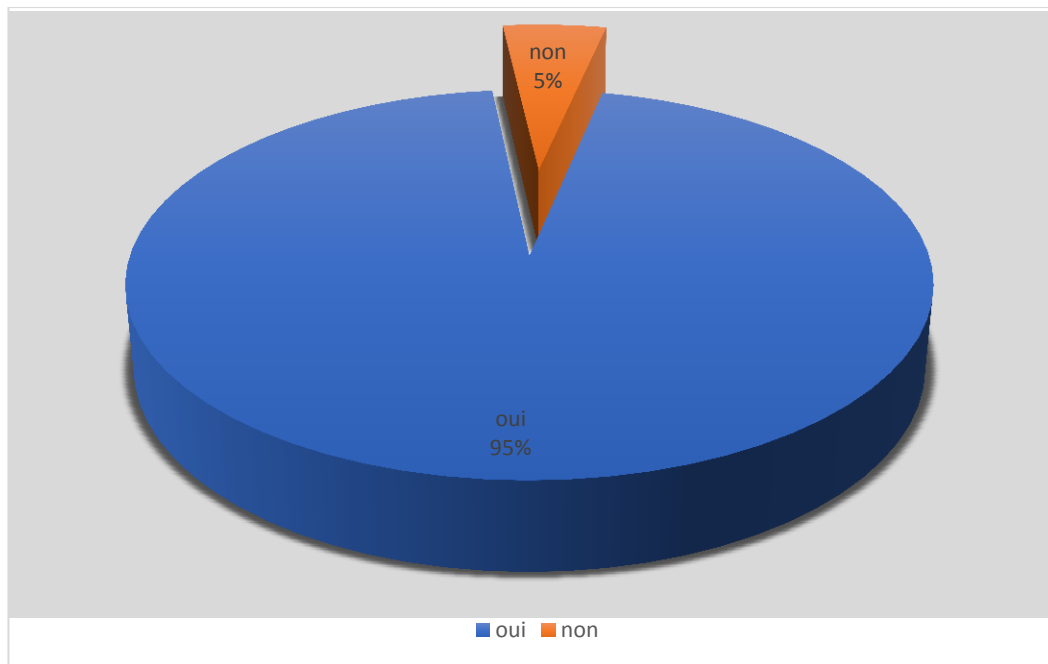
- 100% des étudiants pensent que pour assurer le bien-être du malade il faut lui fournir des soins médicaux et offrir un soutien émotionnel et psychologique.



*Figure 10 : Répartition selon les moyens d'assurer le bien-être du malade*

**9.2.11. Répartition selon la décision de praticien dans le cas ou son qui interrompt les sois dans un premier temps revient dans un état d'urgence :**

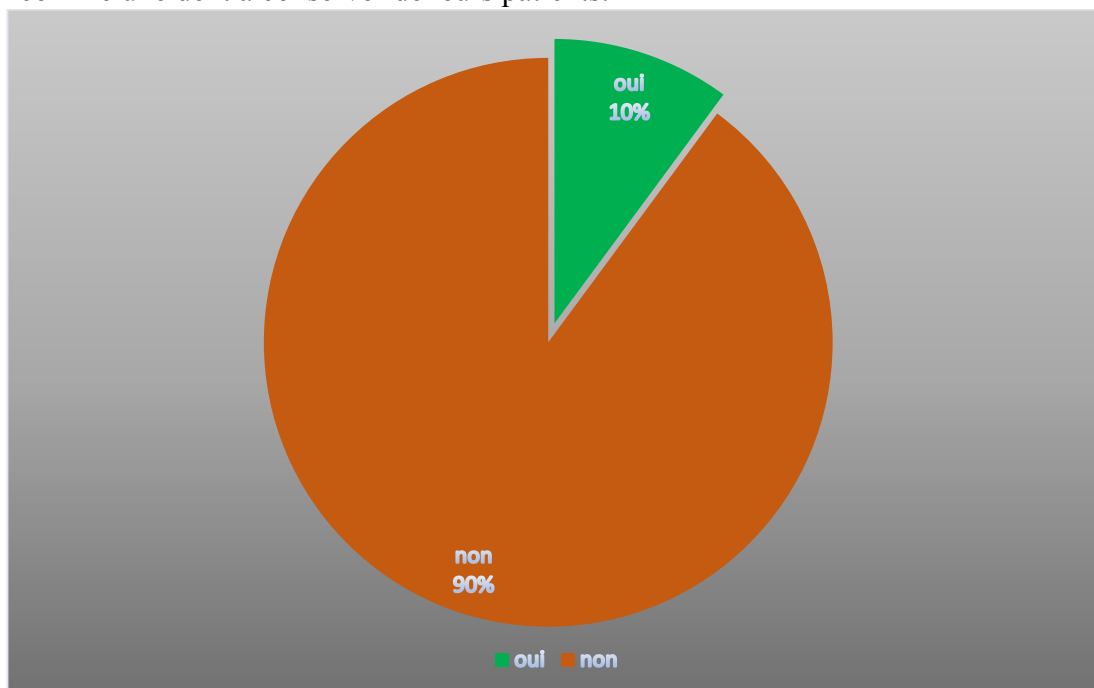
- 95 % des étudiants sont décidés de soigner leurs patients même s'ils interrompent ses soins en premier temps.



*Figure 11 : Répartition selon la décision de praticien dans le cas ou son qui interrompe les soins dans un premier temps revient dans un état d'urgence*

**9.2.12. Répartition selon la réaction du praticien si son patient demande l'extraction d'une dent à conserver :**

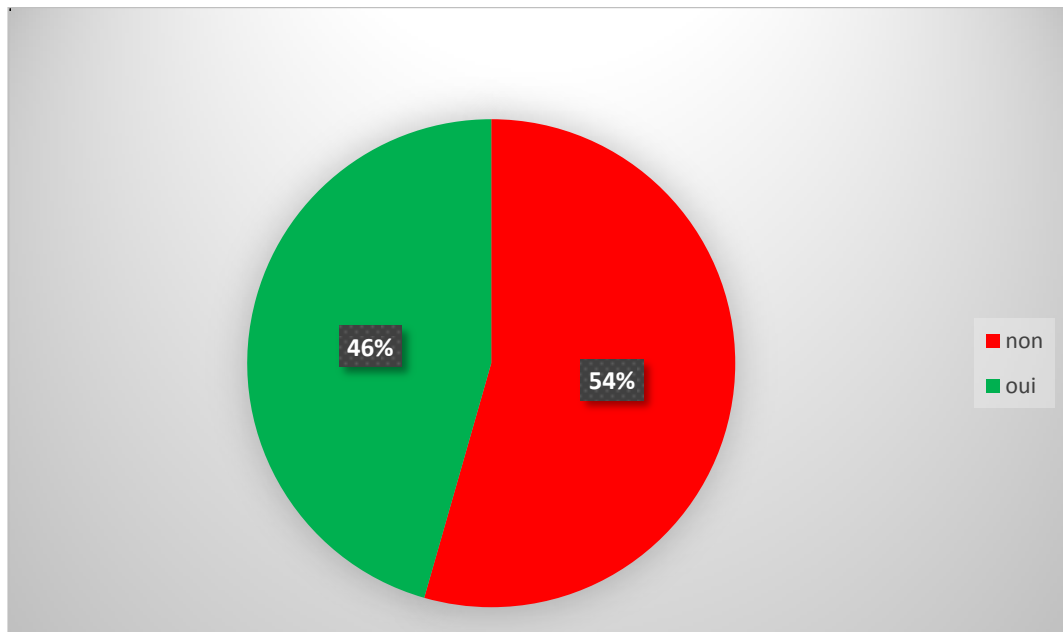
- 90% des étudiants pensent qu'il n'est pas admis d'extraire la dent qui a été considérée comme une dent à conserver de leurs patients.



*Figure 12 : Répartition selon la réaction du praticien si son patient demande l'extraction d'une dent à conserver.*

**9.2.13. Répartition selon la réaction du praticien devant un malade sous effet d'alcool :**

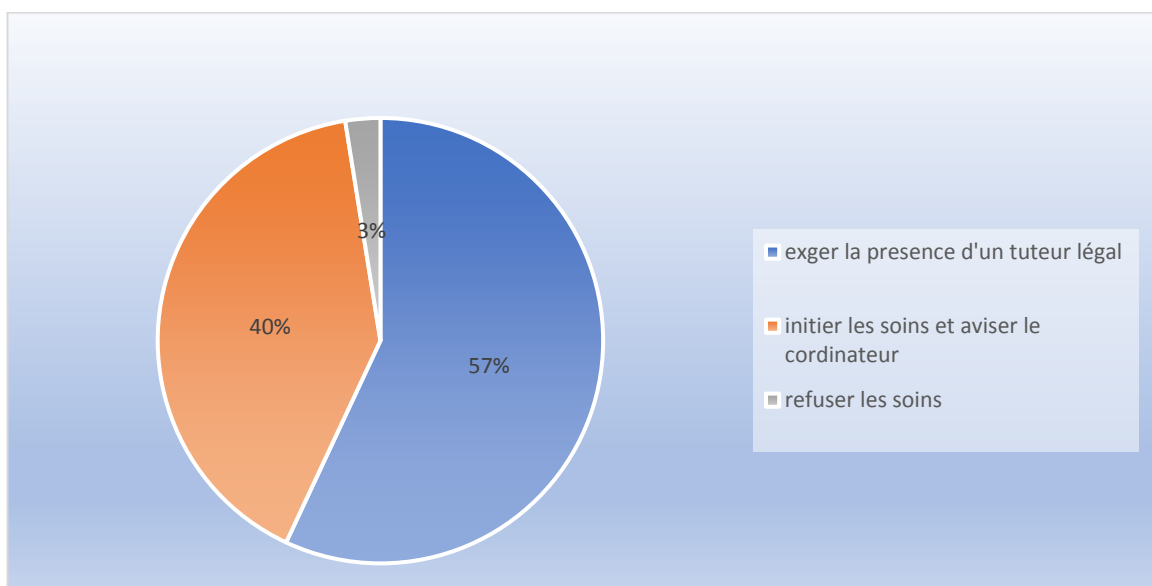
- 54% des étudiants ont vu qu'il impossible de traiter un malade en état d'ébriété même s'il est en état d'urgence.



*Figure 13 : Répartition selon la réaction du praticien devant un malade sous effet d'alcool.*

**9.2.14. Répartition selon l'attitude de praticien devant un patient malade mental admis dans le cadre d'une urgence dentaire :**

- 57% des étudiants ont exigé la présence d'un tuteur légal, 40% pensent qu'il faut initier les soins et aviser le coordinateur et juste 3% qui refusent de le soigner.

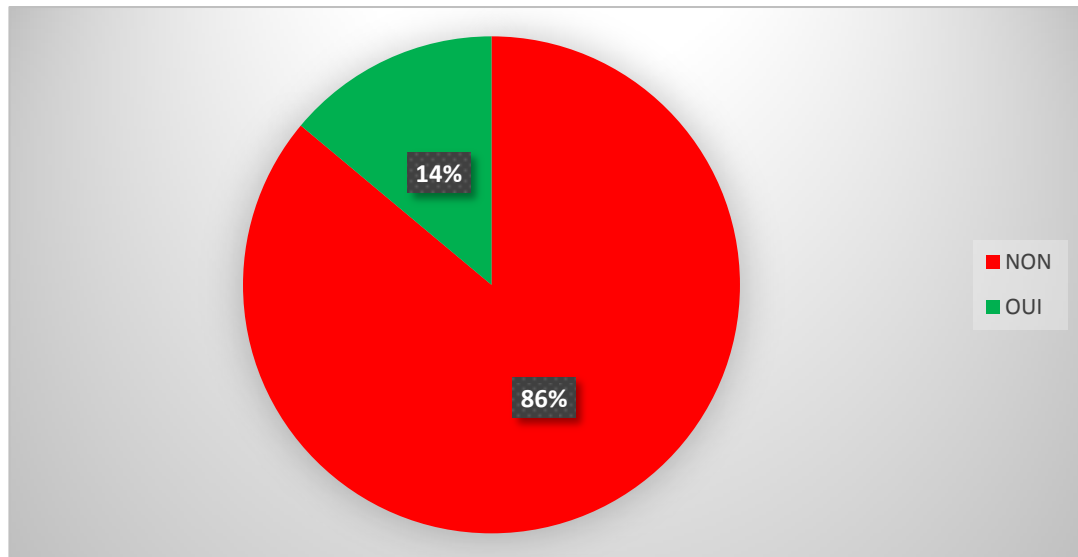


*Figure 14 : Répartition selon l'attitude de praticien devant un patient malade mental admis dans le cadre d'une urgence dentaire*



**9.2.15. Répartition selon a ce que le participant avoir un problème éthique dans leur stage d'internat ou d'externat :**

- Juste **14%** des participants ont eu un problème éthique dans leurs stades d'externat et d'internat



*Figure 15 : Répartition selon a ce que le participant avoir un problème éthique dans leur stage d'internat ou d'externat*

# **DISCUSSION**

**10. DISCUSSION :****10.1. Intérêt d'étude :**

- Notre étude est menée auprès de **131** étudiants, au sein du département de la médecine dentaire de la faculté de médecine, université de Tlemcen.
- L'étude cherche à définir les connaissances acquises en odontologie légale et leurs applications dans le quotidien des apprenants stagiaires au contact des malades.

**10.2. Analyse des résultats :**

- La majorité des participants dans l'enquête étaient des apprenantes femmes du fait qu'il y a une féminisation de plus en plus palpable de la profession des chirurgiens-dentistes en Algérie.
- La plupart des apprenants stagiaires ont été d'accord sur la nécessité de connaître les droits des patients pour une prise en charge adéquate en médecine dentaire.
- Pas plus de la moitié des participants, connaissent les règles de déontologie qui gèrent la profession des médecins dentistes et qu'ils nous ont donné des exemples de ce ils ont étudié en module du droit médical et de la déontologie en 4ème année, et qui ont donné des exemples tels que :
  - ✓ Le praticien ne doit jamais parler mal d'un collègue devant un patient.
  - ✓ Il ne faut pas partager les secrets ou les photos du patient sans son accord
  - ✓ Le respect de la vie privée des patients et ne pas partager le secret médical, ne pas dénigrer le travail d'un confrère avec un patient
  - ✓ Le patient a le libre choix de choisir son médecin dentiste.
  - ✓ Le chirurgien-dentiste doit respecter la dignité du patient et il doit aussi accepter le refus de soins.
  - ✓ Le respecter le malade et fait un bon diagnostic et un bon chemin de traitement et avant le commencer il faut informer le malade de sa maladie et les étapes de traitement.
  - ✓ Le médecin dentiste doit prendre en charge tous les genres des patients qui viennent soigner à lui sans tenir compte de leurs religions.
  - ✓ Traiter chacune et chacune de façon équitable.
  - ✓ La collaboration avec les autres médecins.
  - ✓ Les patients ont droit au respect.

- ✓ Le chirurgien-dentiste doit exercer dans le respect de la vie et de la personne humaine.
- ✓ La confraternité
- Une majorité des participants non pas lu la Loi Algérienne relative à la santé de 2018 et le Code de déontologie médicale Algérienne.
- A l'unanimité, les participants pensent que l'accueil de malade est aussi importante que les soins dentaires parce qu'elle reflète un savoir-faire dans le premier contact du médecin dentiste avec son malade (la qualité de son travail) et son équipe (les assistantes médicales et la secrétairerie) qui joue un rôle fondamental dans la construction de la relation de confiance entre le malade et son dentiste surtout dans la première visite.
- La majorité de la population ayant répondu au questionnaire, pense qu'il 'est nécessaire de sensibiliser les patients de leurs droits et devoirs en médecine dentaire par ce qu'un patient qui connaisse ses droits et ses devoirs sait se protéger devant la loi !!respecte la loi ; et c'est un malade facile à gérer car la plupart des problèmes avec les patients sont dus à un manque de leurs sensibilisations.
- L'ensemble des étudiants pensent que pour le bien-être du malade il faut lui fournir des soins médicaux et offrir un soutien émotionnel et psychologique parce qu'ils savent l'importance de cote psychique et émotionnel de patient et son impact dans la prise en charge car il se réduit le stress et la douleur liés aux soins dentaires, et renforce la confiance et la coopération du patient de fait que la relation de médecin dentiste-malade est une relation de confiance qui est basée sur le respect mutuel.
- La majorité des apprenants stagiaires en médecine dentaire a décidé de soigner leurs patients même si ses derniers ont interrompu les soins en premier temps ; cette décision a été basée sur une notion éthique de médecin dentiste.
- La plupart des apprenants ont émis une réponse défavorable à l'extraction d'une dent à cause de leurs patients car la dent c'est considéré comme un organe vivant de fait de sa composition complexe et son impact sur état général de malade et il faut le conserver s'il est possible mais la décision finale appartient au patient.
- La moitié des étudiants ont vu qu'il est impossible de traiter un malade en état d'ébriété même s'il est en état d'urgence car il est dangereux de commencer le traitement d'un malade inconscient vu que notre travail n'implique pas fois l'utilisation des instruments tranchants aussi que le patient ne soit pas dans une situation qu'il peut donner son accord complet il

peut se changer son avis après revenir à son état normal «conscience» donc on doit attendre que les effets de l'alcool disparaissent pour le traiter même s'il en cadre d'urgence .

- Une moitié des étudiants pensent qu'il faut exiger la présence d'un tuteur légale avec les patients dérangés mentaux, avant de commencer le traitement même s'il y a un état d'urgence car le patient malade mental est imprévisible ; alors que l'autre moitié incite que le patient devrait bénéficier des soins malgré son état de santé mental, pour cela ils proposent d'aviser le coordinateur, ce dernier devra assumer la responsabilité son cas des complications au cours du traitement car le patient est en état d'urgence et ils pensent que la priorité est de soulager les douleurs.
- Un pourcentage faible des participants a eu un problème éthique dans leurs stades d'externat et d'internat ; la majorité de ces problèmes sont avec les patients comme le manque de respect et ils ont cité quelques problèmes :
  - ✓ Le refus des soins par le malade.
  - ✓ Le manque de respect par le malade.
  - ✓ « Un enfant avec ses parents est présenté dans notre clinique avec des douleurs au niveau de sa dent lorsqu'on a fait examen clinique a à déterminer que la dent est à conserver mais ses parents ont insisté d'extraire la dent et le père a fait beaucoup de bruit et de dérangement dans notre clinique lorsqu'on a refusé d'extraire la dent de son enfant ».

### 10.3. *Validité interne :*

#### 10.3.1. Biais de section :

- Lié aux aléas de la connexion internet : nous avons utilisé une plateforme électronique pour la collation des réponses et cela nous a posé des problèmes d'avoir un taux de réponses complet car la plupart des étudiants avaient une mauvaise connexion.
- Lié aux réponses : les participants ont oublié de répondre donc nous avons essayé de leur rappeler par contact direct sur les lieux d'exercice, et malgré ça certains n'ont pas répondu à notre questionnaire

#### 10.3.2. Biais de mesure :

Les réponses ont été évaluées de façon subjective selon l'échelle de LIKERT.

**10.4. Validité externe :**

Vue le manque d'études similaires à la nôtre, nos résultats n'ont pas pu être comparés.

# **CONCLUSION**

### CONCLUSION

Notre étude était orientée vers une population d'apprenants stagiaires dans les dernières années d'apprentissage de la médecine dentaire au département de médecine dentaire à la faculté de médecine de l'université de Tlemcen.

Cette étude a mis en évidence l'implication des apprenants devant les malades et le transfert des connaissances acquises a été fait, en la faveur des malades.

Il est crucial que les futurs chirurgiens-dentistes et les professionnels de la dentisterie acquièrent les connaissances nécessaires dans les domaines éthiques, professionnels et législatifs des droits des patients en médecine dentaire.

L'application de ses connaissances sur le plan pratique est essentielle, et devrait se faire durant l'apprentissage sous les directives de l'enseignant facilitateur, les bases éthiques et les savoir déontologiques, sont à appliquer devant le malade, tel que l'accueille, la diffusion de l'information, la récolte du consentement, le respect de la confidentialité et du refus des soins.

Cela leur permettra de tisser une relation de confiance avec le malade en tout début de leur contacter et de fournir des soins de santé de haute qualité tout en respectant les droits et la dignité de leurs patients.

La combinaison des aspects techniques, éthiques et déontologiques, dans la prise en charge des malades en médecine dentaire, durant l'apprentissage et l'avant l'obtention du diplôme est une grande mesure pédagogique sur la route de la formation des futurs chirurgiens-dentistes.



# **RECOMMENDATION**

### RECOMMANDATION :

1. La relation du chirurgien-dentiste avec le patient, est une pierre angulaire dans la prise en charge adéquate des patients en médecine dentaire.
2. Connaitre les droits des malades est une nécessité pour le futur chirurgien-dentiste, et leurs applications dans le quotidien des praticiens sont une obligation.
3. Le chirurgien-dentiste ne choisit pas son malade, qui peut être un mineur ou un invalide mental, il devra infliger des soins dans une atmosphère rassurante pour les tuteurs, tous en mettant sa sécurité, celle du malade et celle de son équipe, comme une priorité.
4. Le manque de respect est générateur de problème avant le début des soins.
5. Le défaut d'information du malade avant tout acte des soins est une source de non - coopération du côté du malade.
6. Le malade est un partenaire dans la décision médicale.
7. La nécessité d'introduire des ateliers, permettant à l'apprenant de développer la dimension éthique et déontologique, au contact du malade, sous contrôle de l'enseignant facilitateur et de l'évaluer sur plan pratique par des méthodes pédagogiques adéquates.

**REFERENCES**  
**BIBLIOGRAPHIQUES**

### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] « Médecine dentaire ». s. d. Cabinet Dentaire CDS. <https://www.dentiste-cds.ch/m%C3%A9decine-dentaire>.
- [2] Conseil national de l'ordre des médecins; Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Ministre des Affaires sociales et de la Santé. 2013.
- [3] « Chirurgie dentaire ». s. d. Elsan. Consulté le 14 mai 2024. <https://www.elsan.care/fr/patients/chirurgie-dentaire>.
- [4] « Tout savoir sur la spécialité de dentiste ». s. d. Myconsultation. Consulté le 31 mars 2024. <https://www.myconsultation.be/blog/tout-savoir-sur-la-consultation-chez-un-dentiste/>.
- [5] *Cours polycopiés, Dr Kerrouche Oussama, module du droit odontologique et déontologie médicale, faculté de médecine, université de Tlemcen, 2023.*
- [6] Government of Canada, Public Services and Procurement Canada. 2009. « Déontologie / Déontologique - Entrées Commencant Par D - Juridictionnaire - TERMIUM Plus® - Translation Bureau ». 8 octobre 2009. [https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/juridi/index-eng.html?lang=eng&letr=indx\\_catlog\\_d&page=9SEttQYi9IP0.html](https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/juridi/index-eng.html?lang=eng&letr=indx_catlog_d&page=9SEttQYi9IP0.html).
- [7] Oula, Joumada El. s. d.-a. « Correspondant au 7 mars 2016 ».  
———. s. d.-b. « Correspondant au 7 mars 2016 ».
- [8] « Article 16 - Code civil - Légifrance ». s. d. Consulté le 15 mai 2024. [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006419320](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006419320).
- [9] « Que sont le droit et la loi ? | vie-publique.fr ». 2021. 11 juin 2021. <https://www.vie-publique.fr/fiches/38053-que-sont-le-droit-et-la-loi>.
- [10] « DEVOIR - Encyclopædia Universalis ». s. d. Consulté le 15 mai 2024. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/devoir/>.
- [11] « Histoire de la médecine dentaire ». 2023. In *Wikipédia*.

[12] Le Monde.fr. 2003. « Historique des droits de l’homme », 14 août 2003.

[https://www.lemonde.fr/international/article/2003/08/14/historique-des-droits-de-l-homme\\_330502\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2003/08/14/historique-des-droits-de-l-homme_330502_3210.html).

[13]« Loi Kouchner : quel bilan sur les droits des malades 20 ans après ? | vie-publique.fr ». 2022. 4 mars 2022. <http://www.vie-publique.fr/eclairage/283866-loi-kouchner-quel-bilan-sur-les-droits-des-malades-20-ans-apres>.

[14]« Les dentistes et leurs patients : quelle relation ? - Cabinet dentaire AS - Torcy ». s. d. Cabinet dentaire AS. Consulté le 23 mars 2024. <https://www.cabinetdentaire-as.com/la-relation-patient-praticien>.[https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Histoire\\_de\\_la\\_m%C3%A9decine\\_dentaire&oldid=210918409](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Histoire_de_la_m%C3%A9decine_dentaire&oldid=210918409).

[15] Unies, Nations, et Eric Puybaret. 2008. *Déclaration universelle des droits de l’homme*. Département de l’information de l’ONU.

[16]« WMA - The World Medical Association-Code International d’Éthique Médicale de l’AMM ». s. d. Consulté le 15 mai 2024. <https://www.wma.net/fr/policies-post/code-international-dethique-medicale-de-lamm/>.

[17] « France.pdf ». s. d. Consulté le 15 mai 2024.

<https://www.activecitizenship.net/multimedia/files/charter-of-rights/the-charter-in-several-languages/full-text/France.pdf>.

[18]« codeont.pdf ». s. d. Consulté le 15 mai 2024. <https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/codeont.pdf>.

[19]« La charte européenne des droits de l’enfant hospitalisé ». s. d. *Hôpital Trousseau AP-HP* (blog). Consulté le 16 mai 2024. <https://trousseau.aphp.fr/charte-europ-enfant-hospi/>.

# **Annexes**

## Annexe 1

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

UNIVERSITE ABOU BEKR BELKAÏD  
FACULTE DE MEDECINE



جامعة أبو بكر بلقايد  
كلية الطب

DEPARTEMENT DE MEDECINE DENTAIRE

### PROJET DE MEMOIRE DE FIN D'ETUDE EN MEDECINE DENTAIRE

Réalisé par Mlle MEBROUK Imane Farida et Mlle ZIARI Mansoura  
Sous la direction du Docteur Oussama KERROUCHE

**Questionnaire destiné aux étudiants en médecine dentaire**  
**Département de médecine dentaire Faculté de médecine, université de Tlemcen.**

#### À propos de notre enquête :

Elle s'intitule dans le cadre d'un projet de mémoire pour obtention du diplôme de docteur en médecine dentaire.

Ce mémoire a pour titre : « les droits des malades en médecine dentaire, des bases éthiques et déontologique à connaître par le futur docteur en médecine dentaire, étude faite à la faculté de médecine, université de Tlemcen ».

Les données recueillies lors de l'enquête nous permettront d'identifier vos connaissances sur les droits des malades et sur l'éthique et la déontologie médicale dans l'exercice de la médecine dentaire.

Les étudiants s'exprimeront sur leurs points de vue sur la relation chirurgien-dentiste et malade.

#### **Confidentialité :**

Toutes les informations recueillies au cours de cette enquête seront traitées de manière confidentielle.

Elles seront combinées avec celles d'autres étudiants pour donner des résultats totaux et des moyennes, où aucun étudiant particulier ne pourra être identifié.

**Merci beaucoup pour votre participation**

### Le questionnaire

1. Quel-est votre genre :
  - Homme
  - Femme
  
2. Pensez-vous que connaitre les droits des patients en médecine dentaire est nécessaire pour une prise en charge adéquate ?
  - Oui
  - Non
  
3. Est-ce que vous connaissez l'éthique dans la pratique de la médecine dentaire ?
  - Oui
  - Non
  
4. Est-ce que vous connaissez les règles de déontologies qui gèrent la profession des médecins dentistes
  - Oui
  - Non

Si oui donne un exemple d'une ou deux règles déontologiques

.....

.....
  
5. Est-ce que vous connaissez la Loi Algérienne relative à la sante de 2018 ?
  - Oui
  - Non
  
6. Est-ce que vous connaissez le Code de déontologie médicale Algérien ?
  - Oui
  - Non
  
7. A votre avis l'accueille du malade est aussi importante que les soins dentaires ?
  - Oui
  - Non
  
8. Pensez-vous qu'il-est nécessaire de sensibiliser les patients à leurs droits et devoirs en médecine dentaire ?
  - Oui
  - Non
  
9. Quels sont les moyens d'assurer le bien-être du malade ?
  - Lui fournir des soins médicaux appropriés et c'est tout.
  - Lui fournir des soins et de lui offrir un soutien émotionnel et psychologique.



10. Si le malade un jour décide d'interrompre les soins et revient chez vous dans un tableau d'urgence dentaire, est-ce-que vous allez le prendre en charge ?
- Oui
  - Non
11. Quel serait votre réaction si un jour un patient vous demandait d'extraire sa dent qui est considérée comme une dent à conserver?
- Refuser l'extraction.
  - Extraction de la dent
12. Devant un patient en état d'ébriété « sous l'effet de l'alcool » souffrant d'une rage dentaire, est-ce que vous le prenez en charge ?
- Oui
  - Non
13. Quelle sera votre attitude devant un patient malade mental admis dans le cadre d'une urgence dentaire ?
- Exiger la présence d'un tuteur légal.
  - Initier les soins et aviser le coordinateur.
  - Refuser les soins.
14. Est-ce que dans votre stage d'externat et internat vous aviez été confronté à un problème éthique ?
- Oui
  - Non

Si oui le quel :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## ANNEXE 2 :

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

UNIVERSITE ABOU BEKR  
BELKAÏD  
FACULTE DE MEDECINE



جامعة أبو بكر بلقايد  
كلية الطب

Tél.: (213) 43 20 68.18 - Télécopie : (213) 43.20.29.80 e-mail. [doyen\\_med@mail.univ-tlemcen.dz](mailto:doyen_med@mail.univ-tlemcen.dz)

PROPOSITION D'UN SUJET DE MEMOIRE  
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE  
DOCTEUR EN MEDECINE DENTAIRE

1. **CANDIDATS**

1.1. **Noms et prénoms :**

- MEBROUK IMANE
- ZIYARI MANSOURA

1.2. **Faculté :** médecine, université de Tlemcen.

1.3. **Département :** Médecine dentaire.

1.4. **Intégration en internat :** 1 juillet 2023.

2. **DIRECTEUR DE MEMOIRE**

2.1. **Nom et prénom :** KERROUCHE Oussama.

2.2. **Titre :** maitre-assistant hospitalo-universitaire.

2.3. **Spécialité :** médecine légale droit médical et éthique.

2.4. **Profession :** enseignant chercheur et responsable du module du droit médical et déontologie.

2.5. **Institution d'enseignement :** département de médecine dentaire, faculté de médecine, université de Tlemcen.

3. **SUJET DU TRAVAIL :**

3.1. **Titre du projet :**

« Les droits du malade en médecine dentaire ! Aspects éthiques, déontologiques et législatifs à connaître par le futur chirurgien-dentiste. Etude étude statistique descriptive au département de médecine dentaire, université de Tlemcen. »

3.2. **Objectifs :**

3.2.1. **Principal :** montrer les bases éthiques, déontologiques et règlementaires consolidant la relation chirurgien-dentiste /malade au service de la santé.

3.2.2. **Secondaires :**

- Connaître les aspects éthiques, déontologiques et législatifs de la relation chirurgien-dentiste /malade.
- Développer la composante éthique dans le contrat médical.
- Améliorer la prise en charge médicale du malade en médecine dentaire.

3.3. **Matériels et Méthode**

3.3.1. **Information actuelle sur le sujet :**

- Il s'agit d'un travail original.
- Il est faisable en termes de temps, de moyens « financiers et techniques », et accès aux ressources nécessaires.

- 3.3.2. Étude** : C'est une étude statistique descriptive, portée sur les connaissances des internes en médecine dentaire sur le domaine des droits des malades et sur les questions de l'éthique dans l'exercice de la profession.
- 3.3.3. Population de l'étude** : Notre étude concerne les internes en médecine dentaire de la faculté de médecine de Tlemcen.
- 3.3.4. Lieu de l'étude** : Notre étude s'est déroulée au niveau des différents services de la clinique dentaire universitaire et de la clinique dentaire de la faculté de médecine de Tlemcen.
- 3.3.5. Durée et période** : L'étude s'est déroulée sur une période de 6 mois.
- 3.3.6. Critères d'inclusions** : Était inclus dans notre étude tout sujette répondant aux critères suivants :
- Etudiants en sciences médicales, le département de chirurgie dentaire.
  - Les étudiants inscrits à la 6<sup>ème</sup> année médecine dentaire, ayant fait leur cursus au niveau de la faculté de médecine de Tlemcen.
- 3.3.7. Critères de non inclusions** :
- Tous étudiants suivant une formation en dehors des sciences médicales.
  - Tous étudiants n'appartenant pas au département de médecine dentaire de la faculté de médecine de l'université de Tlemcen.
- 3.3.8. Recueil des données** : La collecte des données se fera à l'aide d'un questionnaire bien détaillé qui contenait différentes questions à choix unique et multiple, ainsi que des questions ouvertes sur une plateforme électronique « Forms ».
- 3.3.9. Considérations éthiques** :
- L'anonymat sur l'identité des participants dans l'étude.
  - Le respect du refus de consentir à répondre au questionnaire.
- 3.3.10. L'analyse des données**
- L'analyse des résultats est essentiellement descriptive et qualitative puisqu'il s'agit d'un état des lieux.
  - le recueil des données se fait à l'aide de microordinateurs personnels.
  - Nous avons utilisé des logiciels d'analyse des données telles que l'Office Word et Excel et le.
  - Logiciel End-Note pour la recherche bibliographique,
  - Logiciel SPSS pour la saisie des données,

Tlemcen le : .....

Les Candidats :

# **RESUME**

## ■ Résumé :

**Introduction :** En effet, tout futur chirurgien-dentiste se doit maîtriser non seulement les compétences techniques nécessaires à la pratique de sa profession, mais également les principes éthiques, déontologiques et législatifs qui guident sa relation avec ces patients. Nous avons élaboré un travail de mémoire intitulé « Les Droits du malade en médecine dentaire, aspects éthiques, déontologiques et législatifs à connaître par le futur chirurgien-dentiste » qui vise à mettre toute la lumière sur le niveau d'apprentissage acquis sur les connaissances en odontologie légale. Notre objective est de montrer les bases éthiques, déontologiques et réglementaires consolidant la relation chirurgien-dentiste-malade et développer la composante éthique dans le contrat médical ainsi qu'améliore la prise en charge de malade en médecine dentaire.

**La problématique :** les apprenants ont acquis des connaissances théoriques sur les fondements de l'éthique, mais l'application dans l'exercice de la médecine dentaire, est loin d'être la règle, cette situation est l'origine de mécontentement, de démotivation et souvent de conflits qui s'accumulent. Notre étude, à travers un état des lieux, a mis la lumière sur une partie de l'exercice de la médecine dentaire chez les apprenants stagiaires et recommande une démarche pédagogique complémentaire, facilitant l'apprentissage de l'éthique, du Droit médical et de la déontologie.

**Matériel et méthodes :** Nous avons réalisé une étude descriptive ; sous forme d'une enquête faite avec les apprenants des deux dernières années en médecine dentaire à la faculté de médecine de Tlemcen, qui a été basé sur l'identification des connaissances acquises, concernant les droits des malades en médecine dentaire.

**Résultat et discussion :** la majorité des apprenants ont confirmé l'utilité d'avoir un module d'odontologie légale dans leur cursus. La totalité des participants ont donné à l'accueil du malade la même importance que les soins dentaires et ont été d'accord sur la nécessité de la sensibilisation des patients sur leurs droits et leurs devoirs. La majorité entre eux, ont répondu que les patients qui refusent les soins en premier temps, méritent une 2<sup>ème</sup> chance. L'attribution d'un acte dentaire chez un patient, sous l'effet d'alcool ou sous l'effet de substances psychotropes, est dangereuse pour le malade et pour le chirurgien-dentiste. Pour la prise en charge d'un patient avec un retard mental les réponses ont été variables entre ceux qui exigent la présence d'un tuteur légal et ceux qui proposent de commencer le traitement et aviser le coordinateur. Pour la question sur les vécus des apprenants sur les problèmes d'ordre éthique dans leurs cursus, la plupart ont signalés le manque de respect et refus des soins par le malade.

**Conclusion :** notre étude était orientée vers une population d'apprenants stagiaires dans les dernières années d'apprentissage de la médecine dentaire à la faculté de médecine de l'université de Tlemcen. Cette étude a mis en évidence le degré d'implication des apprenants devant les malades et que le transfert des connaissances acquises était fait, en la faveur des malades. Il est crucial que les futurs chirurgiens-dentistes et les professionnels de la dentisterie acquièrent les connaissances nécessaires dans les domaines éthiques, professionnels et législatifs des droits des patients en médecine dentaire. La nécessité d'introduire des ateliers, permettant à l'apprenant de développer la dimension éthique et déontologique, au contact du malade, sous contrôle de l'enseignant facilitateur et de l'évaluer sur plan pratique par des méthodes pédagogiques adéquates.

Mots-clés : apprenants, médecine dentaire, éthique et déontologie, ateliers, savoir-être.

## Abstract:

**Introduction:** Indeed, every future dental surgeon must master not only the technical skills necessary for the practice of his profession, but also the ethical, deontological and legislative principles which guide his relationship with these patients. We have developed a thesis work entitled "The Rights of the Patient in Dental Medicine, ethical, deontological and legislative aspects to be known by the future dental surgeon" which aims to shed light on the level of learning acquired on the knowledge in forensic odontology. Our objective is to show the ethical, professional and regulatory bases consolidating the surgeon-dentist-patient relationship and develop the ethical component in the medical contract as well as improve patient care in dentistry.

**The problem:** the learners have acquired theoretical knowledge on the foundations of ethics, but the application in the practice of dentistry is far from being the rule, this situation is the origin of discontent, of demotivation and often conflicts that accumulate. Our study, through an inventory, shed light on part of the practice of dentistry among trainee learners and recommends, a complementary educational approach, facilitating the learning of ethics, medical law and ethics.

**Material and methods:** We carried out a descriptive study; in the form of a survey carried out with learners of the last two years in dentistry at the Faculty of Medicine of Tlemcen, which was based on the identification of the knowledge acquired, concerning the rights of patients in dentistry.

**Result and discussion:** the majority of learners confirmed the usefulness of having a forensic odontology module in their curriculum. All participants gave patient care the same importance as dental care and agreed on the need to educate patients about their rights and duties. The majority responded that patients who refuse care at first deserve a second chance. Performing a dental procedure on a patient, under the influence of alcohol or psychotropic substances, is dangerous for the patient and for the dental surgeon. For the care of a patient with mental retardation, the responses varied between those who required the presence of a legal guardian and those who proposed starting treatment and notifying the coordinator. For the question on the learners' experiences of ethical problems in their courses, most of them reported the lack of respect and refusal of care by the patient.

**Conclusion:** our study was oriented towards a population of trainee learners in the last years of learning dentistry at the faculty of medicine of the University of Tlemcen. This study highlighted the degree of involvement of learners in front of patients and that the transfer of acquired knowledge was, made, in favor of patients. It is crucial that future dentists and dental professionals acquire the necessary knowledge in the ethical, professional and legislative areas of dental patient rights. The need to introduce workshops, allowing the learner to develop the ethical and deontological dimension, in contact with the patient, under the control of the facilitator teacher and to evaluate it on a practical level using appropriate educational methods.

Keywords: learners, dentistry, ethics and professional conduct, workshops, interpersonal skills.

## المخلص

**مقدمة:** في الواقع، يجب على كل جراح أسنان مستقبلي أن يتقن ليس فقط المهارات التقنية اللازمة لممارسة مهنته، ولكن أيضاً المبادئ الأخلاقية والأخلاقية والتشريعية التي توجه علاقه مع هؤلاء المرضى. قمنا بتقديم أطروحة بعنوان "حقوق المريض في طب الأسنان الجوانب الأخلاقية والأخلاقية والتشريعية التي يجب أن يعرفها جراح الأسنان المستقبلي" والتي تهدف إلى تسليط الضوء على مستوى التعلم المكتسب من المعرفة في طب الأسنان الشرعي. هدفنا هو إظهار الأسس الأخلاقية والمهنية والتنظيمية التي تعزز العلاقة بين جراح الأسنان والمريض وتطوير العنصر الأخلاقي في العقد الطبي وكذلك تحسين رعاية المرضى في طب الأسنان.

**المشكلة:** لقد اكتسب المتعلمون المعرفة النظرية حول أسس الأخلاق، ولكن التطبيق في ممارسة طب الأسنان أبعد ما يكون عن القاعدة، وهذا الوضع هو مصدر السخط والإحباط وغالباً ما تتراكم الصراعات. دراستنا، من خلال الجرد، تسليط الضوء على جزء من ممارسة طب الأسنان بين المتدربين وتوصي بتابع نهج تعليمي تكميلي، يسهل تعلم القانون الطبي والأخلاق المهنية.

**المواد والطرق:** قمنا بإجراء دراسة وصفية؛ في شكل مسح تم إجراؤه مع الدارسين في السنتين الأخيرتين في طب الأسنان بكلية الطب تلمسان، والذي اعتمد على تحديد المعرفة المكتسبة فيما يتعلق بحقوق المرضى في طب الأسنان.

**النتيجة والمناقشة:** أكد غالبية المتعلمين على فائدة وجود مقياس طب الأسنان الشرعي في مناهجهم الدراسية. أعطى جميع المشاركين رعاية المرضى نفس أهمية العناية بالأسنان، واتفقوا على ضرورة تنقيف المرضى حول حقوقهم وواجباتهم. أجابت الأغلبية بأن المرضى الذين يرفضون الرعاية في البداية يستحقون فرصة ثانية. إجراء عملية تجميل الأسنان على المريض تحت تأثير الكحول أو المؤثرات العقلية يشكل خطورة على المريض وعلى جراح الأسنان. وبالنسبة لرعاية مريض متخلف عقلياً، تباينت الردود بين من اشتراط وجود ولي أمر قانوني وبين من اقترح بدء العلاج وإخطار المنسق. أما بالنسبة للسؤال حول تجارب الدارسين للمشكلات الأخلاقية في مقرراتهم الدراسية، فقد أبلغ معظمهم عن عدم احترام المريض ورفضه الرعاية.

**الخلاصة:** كانت دراستنا موجهة نحو مجموعة من الدارسين المتدربين في السنوات الأخيرة من تعلم طب الأسنان بكلية الطب بجامعة تلمسان. سلطت هذه الدراسة الضوء على درجة مشاركة المتعلمين أمام المرضى وأن نقل المعرفة المكتسبة تم لصالح المرضى. من الأهمية بمكان أن يكتسب أطباء الأسنان وأخصائيو طب الأسنان في المستقبل المعرفة اللازمة في المجالات الأخلاقية والمهنية والتشريعية لحقوق مرضى الأسنان. ضرورة تقديم ورش عمل تسمح للمتعلم بتنمية البعد الأخلاقي والأخلاقي، بالتواصل مع المريض، تحت مراقبة المعلم الميسر وتقييمه على المستوى العملي باستخدام الأساليب التعليمية المناسبة.

**الكلمات المفتاحية:** المتعلمون، طب الأسنان، أخلاقيات السلوك المهني، ورش العمل، مهارات التعامل مع الآخر.